

Réunion annuelle conjointe Ville-CPAS

Séance du 17 mai 2018

La séance est ouverte à 18h15.

Présidence:

M. M. Prévot, Bourgmestre

Echevins:

Mmes A. Barzin, P. Grandchamps, S. Scailquin; MM. T. Auspert, B. Guillitte, B. Sohler, L. Gennart

Conseillers:

Mmes B. Bazelaire, G. Demoustier, D. Klein, A-M. Salembier, C. Crèvecoeur; MM. J-M. Allard, J. Etienne, G. Carpiaux, C. Capelle (cdH)

M. X Gérard, Chef de groupe; Mmes Ch. Joly; MM. E. Nahon, D. Lhoste (MR)

Mmes L. Lambert, R. Mushokoza, A. Hubinon (ECOLO)

Mme N. Kumanova-Gashi; MM. M. Deheneffe, F. Martin, A. Piret, C. Pirot, F. Seumois, K. Tory (PS)

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal indépendant

M. P. Noël, Président du CPAS (ECOLO)

Conseillers de l'Action sociale:

Mmes S. Bertrand, R. Roterberg; MM. J-M. Gengler, P. Piron (cdH)

Mme M-F. Charles; MM. E. Allard et A. Monmart (MR)

Mmes M. Ben Brahim et K. Karler; M. J-R. Honorez (PS)

Secrétaires:

Mme L. Leprince, Directrice générale

M. B. Falise, Directeur général adjoint f.f.

M. A. Sorée, Directeur général du CPAS

Excusés:

M. A. Gavroy, Echevin Ecolo

Mme A. Oger, Cheffe de groupe cdH

Mmes F. Collard, V. Delvaux et MM. P. Mathieu, P. Mailleux Conseillers communaux cdH

Mme A. Vanbrabant et M. E. Mievis, Conseiller communaux MR

Mme B. Baland, Cheffe de groupe ECOLO

Mme A. De Gand, Conseillère communale Ecolo

Mme E. Tillieux, Cheffe de groupe PS

Mmes D. Renier, G. Grovonius ; MM. O. Anselme, J. Damilot, Conseillers communaux PS

Mme F. Kinet, Conseillère communale indépendante

Mme F. Decamp, Conseillère de l'Action sociale Ecolo

M. D. Recloux, Conseiller de l'Action sociale PS

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	4
CELLULE CONSEIL	4
1. Rapport sur les synergies Ville/CPAS	4
2. Exposés de M. R. De Baker, Mme S. Scailquin et M. P. Noël sur la Politique sociale à Namur	5

Séance publique

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Mesdames et Messieurs,

Le quart d'heure académique est écoulé. Est-ce que je peux inviter chacun des Conseillers, qu'il s'agisse d'un membre du Conseil communal ou du Conseil de l'Action sociale, à prendre place, s'il vous plaît, afin que nous puissions démarrer nos travaux?

Monsieur l'Echevin Gavroy a demandé à être excusé pour son absence ce soir. Monsieur Auspert nous rejoindra avec un peu de retard. Madame Tillieux est également excusée, de même que Madame Oger, Madame Delvaux, Madame De Gand, Madame Decamp, Madame Collard et Monsieur Mathieu.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

Madame Kinet aussi.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Et Madame Kinet.

Monsieur Gérard, dites-moi.

M. X. Gérard, Chef de groupe MR :

Madame Vanbrabant et Monsieur Mievis sont aussi excusés.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Voilà.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Monsieur le Président,

Je dois également excuser Monsieur Anselme.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Quasi tout le monde.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Non, Monsieur Anselme, Monsieur Piret qui nous rejoindra et Daniel Recloux.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Parfait. Il en sera donc ainsi fait. Chacun aura noté ces éléments.

Si nous nous réunissons aujourd'hui, vous le savez, c'est à l'occasion d'une réunion un peu particulière puisque, depuis quelques années déjà, le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation prévoit que nous devions, au niveau de chacune des Communes, tenir une séance conjointe entre le Conseil de l'Action sociale et le Conseil communal.

Jusqu'à présent, les années antérieures, cette obligation décrétable a été strictement respectée mais en veillant à greffer cette réunion conjointe sur un ordre du jour classique d'une séance classique du Conseil communal.

En suite des débats qui se sont tenus antérieurement et du souci qui a été exprimé, bien légitimement par les uns et les autres et plus encore par les Conseillers de l'Action sociale, que l'on puisse consacrer le temps utile et nécessaire à débattre des questions sociales à Namur à l'occasion d'une séance pleine et entière dédiée à cette question – et pas en vitesse, au détour d'un ordre du jour déjà bien chargé, qui faisait que parfois l'attention n'était pas aussi soutenue sur le débat à vocation sociale – nous avons communément décidé dorénavant de convoquer et d'organiser cette réunion annuelle conjointe Ville-CPAS de manière distincte du calendrier des réunions classiques du Conseil communal.

C'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui avec un ordre du jour qui ne contient formellement que deux points. Il ne faut pas faire un lien entre la quantité et la qualité. Il y a peu de points à l'ordre du jour mais pour aborder une politique qui se décline sous différentes facettes, cela nous apparaît effectivement être essentiel au niveau de la Ville.

D'autant plus essentiel, rappelons-le, qu'en dehors du paiement des agents communaux, de tous les domaines de compétences dans lesquelles la Ville déploie ses politiques publiques,

c'est la politique sociale qui, et de loin, recueille les plus grands budgets déployés par la Ville ou son CPAS. C'est dire que nous avons toujours considéré cette politique de cohésion sociale et d'action sociale comme étant prioritaire.

Il est convenu, d'après le Code, qu'il y ait au minimum un point relatif aux synergies entre la Ville et le CPAS, à l'ordre du jour. C'est donc le premier point de notre réunion.

D'autre part, nous avons toujours eu comme tradition à Namur – cela ne se fait pas nécessairement dans toutes les autres communes – de profiter de cette occasion pour aborder un sujet transversal au niveau de l'Action sociale et de la Cohésion sociale. On a pu, par le passé, évoquer la politique sociale au sens large, la question du handicap, la question des personnes âgées, la question du logement et j'en oublie encore certainement.

Il a été souhaité aujourd'hui, par Madame l'Echevine Scailquin et Monsieur le Président du CPAS Noël, d'aborder cette thématique dans une double approche.

D'une part, avec un document important qui vous a été transmis; important quant à son contenu mais aussi quant à son volume sur l'état des lieux de la politique sociale. La volonté n'a jamais été de pratiquer la politique de l'autruche mais de toujours veiller à pouvoir débattre avec lucidité des difficultés qui existent sur notre territoire, qui sont réelles et que l'on ne doit certainement pas cacher.

Et d'autre part, de pouvoir, comme cela vous a été confirmé par e-mail aujourd'hui, laisser le soin – en introduction j'imagine – à un responsable du Relais Social Urbain Namurois, Monsieur Renaud De Backer en l'occurrence, de pouvoir faire une intervention autour de la question du sans-abrisme, afin de pouvoir aussi poser les jalons d'un débat qui, je n'en doute pas, sera raisonné et raisonnable mais surtout passionnant et passionné autour des questions sociales.

Après ces rappels qui permettent à celles et ceux qui nous suivent, notamment dans le public, de mieux comprendre le motif pour lequel nous sommes réunis aujourd'hui sur cette seule question, je passe la parole à Madame Scailquin et à Monsieur Noël puisque, si vous m'y autorisez, on va absorber le premier point sur les synergies dans le débat global pour ne pas le distinguer du reste puisque, souvent, il fait lui-même écho à d'autres éléments qui vont être évoqués dans l'échange que nous aurons.

DIRECTION GENERALE

CELLULE CONSEIL

1. Rapport sur les synergies Ville/CPAS

Ce point a été débattu à la suite du point 2

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Nous devons juste voter sur le rapport des synergies.

Je suppose que c'est vote négatif de la part du PS? Parfait. Monsieur Dupuis?

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

Abstention.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Abstention de Monsieur Dupuis. Vote positif pour les trois partis de la majorité? Oui?

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale,

Prend acte dudit rapport.

2. Exposés de M. R. De Baker, Mme S. Scailquin et M. P. Noël sur la Politique sociale à Namur

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

C'est peut-être, si je ne m'abuse, Monsieur De Backer qui commence, sauf si vous souhaitez faire un exposé introductif. C'est alors Monsieur De Backer, chargé au Relais Social Urbain Namurois (RSUN), qui a le micro (en espérant que celui-ci fonctionne).

On vous remercie de vous être libéré pour partager quelques éléments de réflexion macros et micros sur le sujet.

M. R. De Backer, chargé de recherches au Relais Social Urbain Namurois:

Bonsoir à chacune et chacun.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, merci pour cette invitation ce soir.

→ Un Power Point est diffusé en séance

Effectivement, la question de la précarité est relativement vaste. Aujourd'hui, j'ai décidé de la décliner sous la question du sans-abrisme. C'est une thématique qui revient de manière régulière dans les débats politiques, institutionnels et médiatiques.

Il me semblait utile à la fois de poser un peu un diagnostic sur la situation de manière assez brève mais surtout d'envisager la situation dans un angle prospectif et dans un angle positif. C'est pourquoi le titre nous permet déjà d'envisager une question structurelle, c'est-à-dire: pourquoi ne pas devenir la première ville belge à réduire le sans-abrisme, à Namur?

C'est une question qui est souvent passionnée et passionnante, on vient de le dire, qui réunit des avis divergents et à la fois complémentaires. Il est vrai que l'on voit souvent des positions qui peuvent être antinomiques, qui peuvent être houleuses mais l'objet de l'intervention de ce soir était vraiment de dépasser ces clivages qui sont à la fois politiques mais aussi institutionnels. On retrouve des visions différentes aussi chez les acteurs associatifs et publics sur la manière de prendre en charge cette thématique.

L'idée ce soir est vraiment, à partir d'éléments factuels et d'expériences à la fois internationales et locales, de montrer comment on peut envisager une sortie et une réduction structurelle du sans-abrisme.

Rappelons quelques contextes par rapport à la question de cette politique.

Bien évidemment, Namur a un rôle à jouer. Toutes les villes ont un rôle à jouer mais la prise en charge, les budgets et la politique du sans-abrisme se jouent aussi à un niveau régional, fédéral et aussi européen. On le voit avec ce premier graphique, avec différents éléments qui font et qui expliquent une augmentation à l'heure actuelle du sans-abrisme, en Belgique et partout en Europe.

Ces éléments sont relatifs finalement:

- à la question de la gestion de la dette et d'une limitation de la politique d'investissement, notamment dans le logement;*
- à la question du chômage et de la précarisation des conditions de travail qui affectent les budgets de la sécurité sociale;*
- aux restrictions assurantielles, on a beaucoup parlé de la question de la dégressivité des allocations de chômage, de la limitation des allocations d'insertion qui ont un impact sur la Ville, avec l'augmentation du nombre de revenus d'Intégration;*
- et enfin, ce que j'ai identifié comme la crise du logement: 29.000 personnes en attente d'un logement social, selon les derniers chiffres de l'IWEP en mars 2018; un coût du logement qui est supérieur à 40% pour 28% des ménages isolés.*

Etc., etc.

Effectivement, quand on réunit ces éléments, sur lesquels une Ville n'a que très peu de prise, il y a des enjeux qui dépassent la question intra-locale.

Juste quelques éléments, vous l'aurez compris: deux élèves européens sont à pointer, on en

parlera tout à l'heure avec la question de la Finlande.

De manière générale, la question du sans-abrisme explose un peu partout. Sans doute que les chiffres sont peu visibles ici mais il y a une augmentation par exemple à Bruxelles, sur un peu moins de 10 ans, de 100% avec une série de pourcentages importants, même en Allemagne où le modèle économique est toujours promu comme un modèle performant avec 860.000 personnes qui sont sans domicile.

Ce deuxième élément, qu'il me paraît utile de rappeler: le sans-abrisme rend malade et tue. L'âge moyen de vie est entre 45 et 50 ans pour une personne sans abri contre 79 en Wallonie. Effectivement, il y a un enjeu ne fût-ce que sanitaire et de dignité humaine à la prise en charge de ce public spécifique.

Sur la situation namuroise, quelques éléments non-exhaustifs par rapport à la récolte de données qui est réalisées au RSUN. Vous le verrez, j'ai repris 4 services qui travaillent avec le public le plus abîmé ici à Namur: l'abri de nuit, le Relais Santé, le service Salamandre et enfin l'Echange, avec depuis ces 5 dernières années, une augmentation continue du nombre de personnes concernées.

Faut-il pour autant se résigner? Je pense que les éléments qui vont être développés ci-après et les expériences locales namuroises montrent qu'il y a moyen de réduire le nombre de personnes sans abri. Avec les plus compliqués, on peut les réinscrire dans une logique de réinsertion durable. Je pense que c'est sûr de ces expériences à la fois locales et européennes qu'il est utile de se baser pour envisager la politique locale du traitement du sans-abrisme.

Un premier focus sur l'apport de la recherche: il y a toute une série de recherches qui sont en cours au niveau du RSUN et, comme je le disais tout à l'heure, qui mettent en exergue quelques éléments.

C'est important pour déconstruire les préjugés qu'il peut y avoir sur la question et aussi pour remettre en question les pratiques qui peuvent se voir depuis des années et qui, si elles sont tout à fait louables et toujours menées avec des intentions positives, peuvent mener à des écueils.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le sans-abrisme rend malade et tue. Il y a une plus grande prévalence de maladies, de maladies psychiatriques, les personnes décèdent de façon prématurée, les personnes sont exclues de leurs droits fondamentaux.

On voit par exemple, à l'abri de nuit de Namur, que 40% du public qui fréquente l'hébergement d'urgence n'a aucune ressource financière. Il y a donc toute une série de droits (le droit aux soins, le droit au logement forcément puisque c'est la caractéristique commune du public) qui sont pourtant promus et que tout le monde défend, dont ces personnes sont exclues.

Il y a la question du logement mais aussi la question de l'hébergement: toutes ces structures qui sont saturées ne permettent pas l'accès et l'accompagnement de ces personnes, couplées aussi avec des conditions qui sont souvent exigées – comme on le verra – en termes d'abstinence, de suivi psychiatrique, de mise en projet et qui ne permettent pas à toute une série de publics de sortir durablement de cette situation de sans-abrisme.

Des mécanismes aussi structurels: la réforme en santé mentale avec le gel des lits psychiatriques qui, in fine, occasionne toute une série de personnes qui sont concernées par la maladie mentale et qui se retrouvent dans nos services avec une difficulté à prendre en charge.

De manière générale, je n'aurai pas le temps de développer ici les recherches qui sont en cours, notamment la recherche sur la question du choix. On entend souvent: "Il est en rue, c'est son choix". Tous les éléments qui viennent d'être cités et d'autres éléments structurels montrent que le choix reste relativement marginal.

Bien entendu, on peut toujours s'intéresser à des personnes qui s'illustrent à Namur, qui sont d'ailleurs parfois dans les médias et qui montrent qu'il y a un véritable choix mais de manière majoritaire, lorsque l'on fait des études approfondies auprès des personnes et autour des services, on voit que cette question résulte d'un non-choix.

En tout état de cause, par rapport à ces éléments, il nous semble utile de réfléchir à des alternatives et d'aller de l'avant dans la prise en charge.

Deux perspectives ce soir que je développerai: l'apport par les preuves, c'est toute cette logique de baser les politiques et les budgets sur des éléments probants, sur des projets qui ont fait leurs preuves (comme le projet Housing First qui est un projet qui est issu des Etats-Unis et qui est actuellement développé et en expansion à Namur) et la stratégie nationale finlandaise, comme je le disais tout à l'heure, qui est le seul pays à avoir réduit structurellement le nombre de personnes sans abri.

De manière un peu caricaturale, le modèle dominant de prise en charge des personnes sans abri est un modèle que l'on dit en escaliers, c'est-à-dire un modèle de réhabilitation progressive. On arrive en rue, on fréquente l'abri de nuit, éventuellement après on va en maison d'accueil, la maison est conditionnée, les places sont limitées. Les maisons d'accueil namuroises, par exemple, n'accueillent que très peu de personnes toxicomanes. Donc, on se retrouve avec une série de personnes qui, structurellement, n'accèdent pas à ces échelons progressifs et sont maintenues en rue.

Le modèle Housing First, de manière un peu caricaturale: de sans-abri, on devient "en logement". L'idée est de permettre à un public qui est sans-abri chronique, avec des troubles de santé mentale et d'addictions d'accéder sans condition à un logement individuel.

À partir de ce logement, on travaille avec la personne à ce que l'on appelle son rétablissement, finalement sa réinsertion en travaillant toutes les questions de pouvoir d'agir, d'autodétermination, etc., etc.

Le modèle, comme je le disais, provient des Etats-Unis et est développé un peu partout en Europe comme le distingue cette carte. 17 pays actuellement développent ce projet de Housing First avec des résultats allant de 75% de taux de maintien en logement après 2 ans à 98% à Vienne. Actuellement, c'est le seul dispositif qui a fait l'objet d'étude randomisées permettant de constater une sortie durable et structurelle de la situation du sans-abrisme.

Le modèle en escaliers est évalué à un taux de réussite après 2 ans de 40 à 60%.

L'expérimentation belge a pris fin au 30 juin 2016 mais les projets ont bien sûr perduré à Namur, en Flandre, en Wallonie et ailleurs. On a un taux de maintien global de 93%. Depuis, ce sont 400 personnes qui ont été relogées en Belgique. 100% des personnes qui ont accédé à ce dispositif ont recouvert leurs droits sociaux.

Comme vous le voyez, il y a toujours, dans ces recherches, deux groupes contrôle. Il y a un groupe qui reste en rue et un groupe qui est accompagné dans le dispositif. On voit, avec ces personnes qui restent en rue, une santé physique et une santé mentale qui continuent à se dégrader contre une santé physique et mentale améliorées dans le groupe contrôle "logement accompagné". Il y a aussi un nombre important de personnes dont les droits sociaux ne sont pas recouverts lorsqu'ils restent en rue.

De manière assez symbolique, dans le projet issu des Etats-Unis – je vous invite à convertir les dollars en euros – on voit 5 catégories.

La première catégorie relève le coût par nuit, par dispositif. La nuitée dans un dispositif Housing First, c'est-à-dire avec des équipes d'accompagnement, est évaluée à 75 dollars. Les maisons d'accueil, dont les espaces transitionnels, à 92 dollars. La prison, 164 dollars, les urgences, encore plus et on sait que ce sont les personnes sans-abri qui fréquentent aussi beaucoup les urgences hospitalières, 519 dollars et pour les hôpitaux psychiatriques 1.185 dollars.

Bien entendu, des recherches sont en cours au niveau de la Belgique par rapport à cette adaptation des coûts mais le graphique me semble parler de lui-même.

Dans la même veine, la plus grande étude réalisée au Canada: 2.000 personnes suivies dans ces dispositifs rue-logement accompagné, vous le voyez, le seul dispositif qui apporte un return, c'est-à-dire un effet positif d'un point de vue financier, c'est le logement accompagné, c'est-à-dire le modèle Housing First. Pour tous les autres, ce sont des coûts. Pour investir, investissons mieux avec ce dispositif qui, certes, permet aux gens de sortir de la rue mais surtout aussi d'occasionner des économies qui peuvent être réinjectées, comme on le verra en Finlande, dans la création de logements.

La Finlande est le seul pays à avoir réduit le nombre de personnes sans-abri. C'est une

stratégie qui est pragmatique, qui est durable, c'est-à-dire qu'ils ont commencé dans la fin des années 80, qui est objectivée, qui est chiffrée et qui dépasse finalement les alternances et les clivages politiques.

Cette politique fait l'objet d'un consensus global au niveau du pays et a finalement traversé les décennies.

Elle repose sur 3 éléments majeurs: vous l'aurez compris, le développement de Housing First comme stratégie nationale, la prévention des expulsions et la diversification de l'offre de logement.

Ce qui revient à dire en gros (on le verra plus loin), à diminuer les solutions d'urgences sociales telles qu'on les connaît en Belgique pour une augmentation systématique du logement.

Le graphique parle de lui-même. On voit, depuis la fin des années 80, une réduction structurelle et massive du nombre de personnes sans abri, particulièrement les catégories en bleu et en rouge, c'est-à-dire les personnes qui sont en rue et les personnes qui sont en institutions transitoires.

Il y a une barre qui reste importante, ce sont les personnes qui vivent chez des tiers et dans leurs familles.

Comme je le disais tout à l'heure, l'approche est inversée par rapport à l'approche dominante belge: une augmentation de l'accompagnement et de l'offre de logement à mesure que des places d'urgences diminuent.

Helsinki, ville de 650.000 habitants, compte 52 places en abri de nuit. Namur, ville de 115.000 habitants compte 30 places en abri de nuit.

Dernier graphique pour illustrer cette logique finlandaise: à mesure que le logement augmente, la barre rouge (le sans-abrisme) diminue.

Les enseignements ne sont pas d'être fétichistes de la Finlande et d'introduire le projet tel qu'il est développé mais d'envisager le logement comme la solution prioritaire pour lutter contre le sans-abrisme.

Voici quelques images sur la qualité des logements qui ressemblent aux nouveaux bâtiments que l'on voit à Namur.

Finalement, comment dépasser les écueils actuels? En reconstruisant un phénomène et en réanalysant les causes et les manifestations de celui-ci, en dépassant les clivages et les stéréotypes que l'on peut entendre; en regardant une approche par les preuves – il y a d'autres dispositifs qui font l'objet d'évaluations spécifiques – en partant d'expérimentations (ici locales, internationales), donc en évaluant et en partant de l'apport de la recherche et de l'expérimentation du dispositif.

La fin du sans-abrisme à Namur? Nous pensons, au RSUN, que c'est possible. La Finlande le démontre. On vient de terminer un mémorandum avec les acteurs qui constituent et qui représentent le RSUN. Pour moi, c'est une relative innovation en elle-même, c'est-à-dire que des acteurs qui ont des philosophies différentes d'actions, qui ont parfois des débats houleux se réunissent et développent une vision commune, à l'attention des décideurs politiques mais à l'attention du secteur lui-même aussi, à travers 5 propositions que je vais décliner.

La première proposition: l'idée est de développer une approche pragmatique qui dépasse les alternances politiques. On propose de se fixer un premier horizon, qui est l'horizon 2030, d'identifier un nombre de personnes sans-abri que l'on souhaiterait voir sortir de la rue et d'identifier toute une série d'objectifs chiffrés, évalués et pour lesquels un groupe de travail serait constitué qui permettrait de vérifier et d'évaluer le suivi du plan; avec une évaluation à la fois quantitative (on a beaucoup parlé d'éléments chiffrés aussi) mais aussi qualitative.

Le deuxième point, le point central, selon-moi, est de donner la priorité aux solutions structurelles qui sont orientées vers le logement. Le logement à tout prix, non, mais en tout cas la question du chez-soi. Il y a des modalités alternatives d'habitats qui peuvent être encouragées. On pense qu'il y a une possibilité d'apporter de l'innovation, notamment par ces logements containers. En France, on développe toute une série de logements en chalets, qui sont bien plus confortables que certains logements publics dans lesquels on relogé certaines

personnes. Nous, la plupart des logements sociaux dans lesquels on relogé des personnes en programme Housing First n'ont toujours pas le chauffage central.

Ici, on est avec une petite révolution. En termes de coûts: 45.000 € pour un logement container contre 120.000 à 150.000 pour un logement public en SLSP (Société de Logements de Service Public).

Soutenir la création de nouveaux logements: on pense que la Ville a la possibilité d'avoir des leviers, elle le fait déjà via l'Engagement Logement mais il faudrait accélérer cette possibilité et la rendre accessible, de manière effective, aux personnes sans-abri, qui restent un public discriminé sur la question du logement et pour lequel il est difficile de trouver des solutions, notamment dans le parc locatif privé.

Lutter contre l'inoccupation du logement: de nombreuses démarches ont déjà été faites en ce sens. L'inoccupation concerne à la fois les logements privés et publics. On pense qu'il y a une possibilité d'assurer l'accès au logement dans ces parcs actuellement vides.

Interpeller les pouvoirs compétents: aujourd'hui, on ne peut pas s'associer, on ne peut pas cohabiter, on a une pénalisation des revenus des personnes. Finalement, il faudrait mettre en balance: pourquoi est-ce que l'on maintient des gens en rue alors qu'ils pourraient vivre dans des logements communs?

Donner la priorité, à l'instar de ce qu'a fait la Finlande, aux sans-abris chroniques. Ce sont eux qui usent le plus les services et qui ne permettent pas aux travailleurs psycho-médico-sociaux d'assurer la prise en charge optimale. Donc, l'abri de nuit ou d'autres structures nous l'ont déjà confié: le fait de retirer de la rue des personnes avec une situation multi-problématique et relativement complexe permet aussi de recentrer l'action sur des personnes qui sont avec des besoins moins élevés. On identifie donc deux dispositifs spécifiquement, sans faire l'exhaustivité: le projet Housing First et le projet post-hébergement qui soutient aussi les personnes en logement, via l'asbl Les Trois Portes.

En somme, le logement, oui; la création, oui, le soutien mais aussi un accompagnement à la fois pour prévenir les expulsions mais aussi pour maintenir les personnes dans ces dispositifs.

Le troisième point: c'est toujours utile de travailler de manière curative mais il est aussi utile de travailler de manière préventive. On travaille notamment avec les équipes mobiles de rues actuellement sur ces personnes qui arrivent en rue et qui se chronicisent très vite.

Il y a donc vraiment une action à mener par rapport notamment aux sorties institutionnelles, les sorties d'hôpitaux, les sorties de maisons d'accueil, les sorties des hôpitaux psychiatriques, de la prison pour faire en sorte que ces personnes soient directement réintégrées dans un circuit d'insertion plutôt que de les contraindre à fréquenter le monde de la rue, qui peut être très vite happant.

La quatrième proposition: la Finlande le montre, autant on peut développer toute une série de solutions qui sont structurelles orientées vers le logement, autant on n'empêchera jamais les accidents de parcours. Notre proposition ne vise pas à supprimer les abris de nuit, ne vise pas à supprimer toutes les solutions d'urgences sociales, d'aides alimentaires, etc. cela doit rester mais cela doit rester dans une réponse aiguë et plus dans une réponse structurelle et chronique à des problèmes de longue haleine.

La dernière proposition: Namur, oui mais il faut aussi envisager les choses à un échelon supralocal. Il y a effectivement des questions de mobilité entre les personnes sans abri. Il n'y a pas d'abri de nuit par exemple à Dinant ou pas encore en province du Luxembourg. Il n'est donc pas rare de voir les personnes qui arrivent à Namur. Sans justifier la question de l'appel d'air, je pense qu'il y a un travail qui est à faire aussi. Ne fût-ce qu'à un niveau supralocal en intégrant les niveaux de pouvoir compétents.

Pour conclure, je pense que l'on peut y arriver – on l'est déjà avec beaucoup d'innovations sociales – à Namur, capitale de l'Innovation sociale. Je pense que le message est clair: il faut dépasser la question des appréhensions et des dogmes pour avoir une approche pragmatique, chiffrée, évaluée et qui dépasse les alternances politiques.

Il faut donc se baser sur les faits, il faut développer et soutenir les expérimentations en cours.

Pour conclure, je terminerai par cette image. Merci pour votre attention.

(Applaudissements dans l'assemblée).

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Monsieur De Backer.

Merci pour votre exposé qui a permis, effectivement, de prendre de la hauteur sur cette thématique que l'on a abordée souvent de manière très micro au lieu d'avoir une réflexion un peu plus macro.

Je pense que je ne vais pas être le seul à être intéressé par vos slides. Est-ce qu'il sera possible de les obtenir?

M. R. De Backer, chargé de recherches au Relais Social Urbain Namurois:

Ils ont déjà été transmis en préalable.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Parfait. Donc si cela n'avait pas déjà été fait, l'ensemble des membres du Conseil de l'Action sociale et du Conseil communal pourront les recevoir. Ce sera intéressant à parcourir.

Je ne sais pas si vous acceptez de vous prêter à un éventuel jeu de questions-réponses, s'il devait y en avoir qui vous sont destinées de manière particulière?

M. R. De Backer, chargé de recherches au Relais Social Urbain Namurois:

Oui, oui.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Sinon, on peut évidemment poursuivre l'échange et revenir sur quelques éléments que vous avez évoqués au cours de la discussion que nous allons avoir de manière plus globale.

Je vois que Monsieur Etienne a appuyé sur son micro, est-ce parce qu'il souhaite la parole ou c'est par distraction?

M. J. Etienne, Conseiller communal cdH:

Non.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Vous allez prendre la parole. Je vous en prie.

M. J. Etienne, Conseiller communal cdH:

Cela m'arrive d'être distrait mais en l'occurrence, je ne le suis pas.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Ok. Je vous en prie.

M. J. Etienne, Conseiller communal cdH:

Merci Monsieur le Président.

Merci pour votre exposé.

A juste titre et dans les dernières propositions que vous avez faites, vous parlez d'une approche qui serait extra-territoriale. Très concrètement, est-ce que vous pensez que l'on dispose de moyens de contraindre l'égo qui obligerait les communes qui nous entourent à participer à une sorte de fonds de solidarité? Très concrètement, que se passe-t-il? Vous le savez très bien: les communes qui nous entourent nous envoient leurs sans-abris. C'est évidemment la commune la plus importante, qui dispose de services sociaux, qui dispose de centres permanents, etc. qui reçoit tout sur le coin de la cafetière, si je puis le dire comme cela.

A moins qu'il n'y ait un texte décrétable qui serait tout à coup inventé, quels moyens concrets voyez-vous pour aboutir à cela, si ce n'est la bonne volonté? J'ai 40 ans d'expérience politique, la bonne volonté (surtout dans ce domaine-là), je n'y crois pas beaucoup.

Je vous écoute.

M. R. De Backer, chargé de recherches au Relais Social Urbain Namurois:

Je pense que c'est tout l'enjeu, vous l'avez souligné. Il n'y a effectivement pas moyen de contraindre ces communes avoisinantes. Moi, j'envisageais aussi la question de manière plus large. La politique du sans-abrisme est d'abord une politique régionale. On voit que des

dispositifs actuellement innovants, comme le projet Housing First, sont soutenus mais de manière relativement marginale. La Ville et le CPAS soutiennent le dispositif. Je pense que c'est aussi un appel par rapport à ces niveaux. Effectivement, je n'ai pas de moyens légaux pour contraindre.

M. J. Etienne, Conseiller communal cdH:

Intervention hors micro.

M. R. De Baker, chargé au Relais Social Urbain Namurois:

Non, tout à fait.

M. J. Etienne, Conseiller communal cdH:

Intervention hors micro.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Si je peux me permettre un complément d'information, pour avoir été jusqu'il y a un an le Ministre régional en charge de cette politique sociale, deux précisions.

La démarche Housing First était au départ une expérience pilote impulsée par le Fédéral. Et puis, la Ministre De Block a décidé d'arrêter le financement, estimant – et je pense que sur le fond, elle avait raison – que ce n'était désormais plus du ressort du niveau fédéral, au vu de la mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat.

Sauf qu'il n'y avait pas eu de transfert financier vers les Régions pour couvrir et faire une reprise-remise, je vais dire, de ces contrats.

Expérience pilote qui, jusqu'à présent, à l'initiative du Fédéral, visait trois villes: Charleroi, Liège et Namur. A l'époque, j'ai proposé et obtenu au Gouvernement précédent que la Région redégage les budgets nécessaires, d'initiative, pour poursuivre et pérenniser ces expériences Housing First.

Si aujourd'hui, elles existent encore à Namur, à Liège et à Charleroi, c'est parce que l'on a, du côté régional, fait ce qu'il fallait pour et je suis heureux d'y avoir contribué.

Maintenant, il est vrai que ce qui serait bien, c'est qu'à l'avenir, d'autres communes puissent bénéficier aussi d'une démarche similaire d'une part, et que l'on intensifie aussi là où actuellement cela existe, d'autre part.

Deuxième élément: Monsieur Etienne, vous questionniez sur la problématique de la solidarité territoriale. Je n'ai jamais trouvé normal non plus que finalement, seules les villes qui étaient volontaristes en matière d'accueil des SDF, à travers un abri de nuit, voient également concentrer sur le territoire, de manière proportionnellement plus conséquente, cette prise en charge, faisant en sorte que d'autres pôles urbains se lavent les mains de devoir eux-mêmes mettre en œuvre un dispositif similaire.

La précédente majorité gouvernementale – je tiens à préciser que cela a fait l'objet d'un vote unanime de l'ensemble du Parlement – sur le texte que j'ai proposé, comme Ministre à l'époque, a fait voter un décret pour imposer qu'à l'horizon de 2019 maximum, il y ait un abri de nuit dans toutes les villes wallonnes de plus de 50.000 habitants et, dans les provinces qui ne comptent pas de villes de plus de 50.000 habitants (la province du Luxembourg et du Brabant wallon), qu'il y ait à défaut au minimum un abri de nuit par province.

Cela veut dire que les villes comme Verviers, comme Tournai, comme Mouscron vont devoir créer un abri de nuit alors qu'il n'existe pas aujourd'hui; qu'il va falloir un abri de nuit en Brabant wallon et abri de nuit plus pérenne en province du Luxembourg parce qu'Arlon ouvre 4 mois par an.

La volonté – et cela a été voté à la Région wallonne – est que le décret prévoit au minimum 8 mois d'ouverture sur l'année.

Cela se met en œuvre et l'objectif est qu'il y ait effectivement une plus grande solidarité territoriale, à l'échelle de la région pour la prise en charge des SDF durant la nuit, à la fois pour partager l'effort et ne pas le concentrer sur les villes qui sont finalement les plus sociales mais en même temps pour permettre aux SDF de ne pas être eux-mêmes contraints à la transhumance et de pouvoir avoir une prise en charge de proximité, là où ils vivent.

Si certaines communes, il est vrai ne le nions pas, favorisent, poussent dans le dos, orientent et nous amènent une partie des gens qui étaient sur leur territoire, il y en a d'autres qui auraient apprécié rester en Picardie ou ailleurs et qui doivent bouger parce qu'il n'y a pas d'offre à proximité.

Le texte décrétable a été voté. On attend maintenant que d'ici 2019, cela se concrétise dans les grandes villes ou en province.

M. J. Etienne, Conseiller communal cdH:

Je ne sais pas si cela a été prévu aussi mais ce qui ne serait pas mal, c'est qu'il y ait une sorte de contrainte. Par quel biais? Notamment par le biais du Fonds spécial de l'Aide sociale ou du Fonds des Communes. La commune qui refuse d'appliquer cela perdrait un certain nombre de fonds au niveau du Fonds des Communes ou son CPAS serait amputé au niveau du Fonds spécial de l'Aide sociale.

Je pense que ce serait une formule.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Oui.

M. R. De Backer, chargé de recherches au Relais Social Urbain Namurois:

A la fois, si je peux me permettre, bien entendu les abris de nuit ont une utilité, comme je l'ai dit...

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

... mais ce n'est pas la seule réponse, on est bien d'accord.

M. R. De Backer, chargé de recherches au Relais Social Urbain Namurois:

Effectivement. Je pense que l'appel d'air peut être une thématique qui anime les débats mais la question est aussi vraiment dans les solutions structurelles qui sont menées. L'urgence sociale, c'est bien mais comme je l'ai dit, c'est pour répondre à des besoins chroniques et aigus. Il faut que cela s'accompagne vraiment de mesures structurelles sur le côté.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

On est bien d'accord, ce n'est qu'une mesure parmi d'autres.

Alors, c'est toujours délicat de parler de soi-même, mais comme à mon avis personne ne veut le faire à ma place: le précédent Gouvernement aussi, sur ma proposition, a augmenté – Dorothee Klein s'en souviendra puisqu'elle était une des collaboratrices – le nombre d'agréments et de places en maisons communautaires, en maisons d'accueil, en hébergements d'urgence. Cela ne dédouane évidemment pas du tout le travail de fond qui doit être opéré mais c'est effectivement quelque chose d'important à mettre en œuvre.

Monsieur le Président du CPAS et puis Madame Karler.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Je voudrais juste revenir sur le dispositif structurel qui est proposé.

Je pense que l'on a eu la démonstration assez évidente de l'efficacité du modèle Housing First et de son coût relatif par rapport à la société mais je pense qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est un dispositif qui est en quelque sorte en boule de neige. Plus on mettra en œuvre des personnes dans leur logement, plus il faudra de toute façon les moyens. Donc c'est quelque chose qu'il va falloir intensifier, on ne peut pas se permettre d'arrêter puisque le gage de la réussite, c'est l'accompagnement mais je pense que l'on est vraiment dans la situation, ici à Namur, d'un dispositif qui a fait ses preuves et qui montre maintenant que, faute de moyens supplémentaires, on ne sait pas mettre de personnes en logement de manière complémentaire.

Or, je pense que le dispositif a déjà convaincu de nombreux partenaires sur son efficacité, sur sa pertinence. L'effort pour pouvoir maintenir le dispositif en application, il va être de devoir le soutenir et malheureusement – ou je pense plutôt fort heureusement – il va falloir intensifier cet effort d'année en année, pour permettre de maintenir l'accompagnement qui est nécessaire pour la réussite du projet.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Madame Karler.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Simplement et complémentirement à ce qui vient d'être dit, notamment par rapport à l'autorité régionale, je voudrais peut-être juste ajouter que le projet Housing First a été effectivement soutenu par l'Autorité régionale de 2014 à aujourd'hui mais il l'a été auparavant aussi. C'est-à-dire que lors de la législature 2009-2014, le projet Housing First et en particulier le namurois, a été impulsé justement par Madame Tillieux, dès les années 2013-2014. Je tenais à le souligner.

Pourquoi je souligne cela? Parce que cela veut dire qu'on n'en est plus à un projet pilote aujourd'hui. Ce projet a fait ses preuves, ce projet a démontré que les résultats étaient probants et significatifs et qu'il fallait effectivement l'étendre et le renforcer.

Des mesures structurelles, c'est ce que vous réclamez, c'est ce qu'il faut. Effectivement, l'autorité régionale a quelque chose à continuer, à poursuivre et à faire en ce sens mais il faut qu'au niveau de la responsabilité communale, il y ait aussi là des moyens à pouvoir mettre en œuvre pour pouvoir étendre ce dispositif qui, on le sait, est précieux. Il apporte des résultats: un accompagnement avant, pendant la mise en logement et sur toute la durée, un accompagnement enfin durable est absolument nécessaire.

On n'est plus à une phase de projet pilote. La phase de projet pilote a été initiée lors de la législature 2009-2014.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Je vous en prie.

Est-ce qu'il y a encore des questions pour Monsieur De Backer ?

Oui, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Tout d'abord, je souhaite remercier Monsieur De Backer pour son exposé. Pour avoir l'habitude de travailler en concertation et notamment avec les sociétés de logements, on peut remarquer les effets bénéfiques, positifs de l'accompagnement qui est mis en place par le Relais. Il faut le souligner aussi.

Autant les graphiques présentés démontrent ce qui est fait ailleurs, autant à l'échelle de notre ville, je pense qu'il est important de dire que si les moyens ne sont pas encore ceux que l'on doit récolter pour déployer encore davantage nos dispositifs, ils existent déjà bien et c'est bénéfique en soi.

Les trois sociétés de logements viennent de confirmer, chacune, leur collaboration. C'est bien la preuve que de part et d'autre, il y a un intérêt de pouvoir participer à l'effort et participer à ce dispositif.

J'avais une question mais une question sans doute à laquelle vous répondrez et qui fait écho à celle que j'avais posée lors d'un dernier Conseil: est-ce que la Régie foncière et la Ville participeront à l'avenir, à ce projet?

Puisqu'il est présenté ici aujourd'hui, j'imagine que la majorité le porte aussi et a une attention particulière sur le projet.

C'était une des questions particulières.

L'autre, c'est de pouvoir se dire que, malheureusement cela arrive maintenant en fin de législature – mieux vaut tard que jamais – mais je pense qu'il faudra à un moment donné, quelles que soient les majorités, se poser pour voir comment on peut faire davantage fonctionner le modèle, avec bien sûr les moyens qui sont ceux d'aujourd'hui, qui peuvent être réquisitionnés mais aussi d'autres outils.

On l'a dit, notamment l'étude de la Fondation Jean Jaurès a démontré qu'avec plusieurs autres outils, en France notamment, le Housing First arrive à survivre, avec le développement de logements publics et l'application de certaines contraintes.

Je suis ravi d'entendre qu'il faut contraindre alors qu'en d'autres lieux et d'autres hémicycles, on demande justement de ne plus contraindre et d'effacer, par exemple, les 10% de logements sociaux. Je pense qu'il faut aussi avoir la politique du bâton pour pouvoir forcer à la

contribution.

J'entends que Namur ne peut pas absorber non plus "toute la misère du monde". Il est clair, en effet, que Namur a sans doute des conséquences indirectes et directes par le fait qu'elle doit aussi s'occuper d'une série de personnes qui sont aspirées.

Namur a aussi – Monsieur le Ministre le sait – une dotation complémentaire pour justement assurer ce service important, notamment le dispositif de l'abri de nuit.

Pour conclure sur cette politique-là, et c'est la question qui est posée aujourd'hui, qui fera débat – si je reprends vos propos – c'est la question de savoir: est-ce qu'il faut, encore aujourd'hui, continuer à financer les abris de nuit, étant entendu qu'on le sait, le dispositif coûte plus cher, offre des résultats moins pertinents puisque les résultats qui sont aujourd'hui brossés démontrent que, même si l'effet boule de neige est coûtant et même si l'effort est important, in fine, on a quand même des résultats qui sont globalement plus positifs avec moins de moyens publics.

Pour l'information, les budgets des abris de nuit en Wallonie, c'est 480.000 € et sur Bruxelles, c'est 1.300.000 €. Juste à titre comparatif. Je pense que la Ville pourrait aussi interpeller à d'autres niveaux pour savoir comment on pourrait rééquilibrer les choses pour doper ce qui m'apparaît être un outil essentiel, si l'on veut être ambitieux.

Je pense, pour reprendre les termes écrits dans les notes d'orientation de politique sociale en début de législature, qu'il faut avoir une capitale wallonne ambitieuse en matière de politique sociale. Je pense que le projet présenté ici est un projet ambitieux.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

On ne va peut-être pas ouvrir tout le débat sur la question du logement mais j'ai entendu l'allusion aux fameux 10% de logements publics que certains ne souhaitent pas maintenir comme tels.

Aujourd'hui, j'ai acquis personnellement la conviction que cette barre des 10%, pourtant imposée par le Ministre Antoine, a freiné davantage la création de logements publics que cela ne l'a favorisée parce que, très clairement, soit les communes étaient déjà à 15, 20 ou 25% comme c'était singulièrement le cas dans le bassin carolorégien ou liégeois, soit les communes étaient assez largement en-dessous. Je ne parle pas de Namur de manière particulière.

Les communes dont le pourcentage de logements publics sur le territoire est de 5, 6 ou 7% – et je ne parle pas de celles où c'est 0 et qui ont, en plus, l'impudeur de le revendiquer, c'est toujours quelque chose auquel je ne saurai jamais souscrire – à chaque fois que vous discutez avec les Bourgmestres qui ont 7, 8 ou 9%, ils vous disent: "Mais vous savez, le coût que représenterait l'investissement pour la commune pour arriver à 10% est tellement disproportionné par rapport à la sanction financière que l'on a de ne pas le faire, que finalement, on préfère ne pas créer de logements additionnels et assumer la sanction financière".

Alors que, si au lieu de se braquer sur un chiffre de 10% comme celui-là – et l'intention initiale était louable, je ne remets pas cela en cause – on soutenait singulièrement les communes qui progressent, l'objectif étant de s'inscrire dans un trend positif d'accroissement du parc immobilier public, alors il y aurait beaucoup plus de création de logements. La commune qui a 6 ou 7%, elle se dirait que cela vaut la peine d'investir parce que passant de 5, elle ira à 6 et puis de 6, elle ira à 7 et puis de 7, elle ira à 8 parce qu'elle sera financièrement soutenue et qu'elle ne sera pas sanctionnée.

On est beaucoup, tous groupes politiques confondus d'ailleurs, à partager ce sentiment qu'il y a un effet pervers corolaire à ce couperet des 10% qui, finalement, ne génèrent pas la création de logements publics aussi favorablement que l'on aurait pu le penser.

Le débat n'est pas lié exclusivement au logement public aujourd'hui, entendons-nous bien, mais je crois qu'intellectuellement, c'est un élément auquel il faut être attentif pour continuer de favoriser la création de logements publics, ce qui est foncièrement ce que l'on souhaite.

Monsieur Dupuis avait demandé à s'exprimer.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

Merci.

Je voudrais me joindre à mes collègues pour vous féliciter Monsieur De Backer, pour votre expertise sur le sans-abrisme et remercier le RSUN de vous avoir envoyé comme expert pour cela.

Ce que j'aimerais, c'est juste faire une réflexion un peu plus générale, pas rien que sur le logement, parce que je trouve que ce qui est important dans ce que vous avez dit, peut-être une des choses les plus importantes, c'est: « dépasser les clivages politiques ».

Ici, on est en plein dans ce sujet de dépassement de clivages politiques. Je trouve que c'est excessivement important dans les questions qui nous préoccupent ce soir.

C'est un plaisir de vous avoir pour une séance publique et aussi une séance commune Ville-CPAS. Je pense qu'on l'a dit, il y en a une par an et je trouve que c'est insuffisant. J'espère qu'il y aura peut-être, lors des prochaines législatures, un peu plus de réunions communes Ville-CPAS.

Maintenant, je trouve intéressant d'amener votre expertise au Conseil communal parce que nous avons de temps en temps des interpellations citoyennes, qui sont parfois intéressantes, mais il nous arrive aussi de devoir prendre des décisions ici ensemble autour de la table pour des problèmes qui arrivent. Ce sont des décisions parfois difficiles, quand il s'agit du Plan Hiver ou de l'abri de nuit, le règlement mendicité, ce sont quand même des sujets un peu délicats et un peu sensibles. Je trouve que l'on aurait besoin, parfois, de votre expertise ou de l'expertise du RSUN ici, en séance publique, ne fut-ce que pour nous aider à débattre ou à expliquer le problème inhérent à ces sujets-là.

Je souhaiterais, si c'est possible, lors de la prochaine législature, que l'on puisse avoir votre expertise lors même certaines séances du Conseil communal, quand il y a des sujets comme cela qui s'invitent au Conseil parce qu'autour de la table, on n'est pas toujours habilité à prendre les bonnes décisions sans cette expertise-là.

C'est ce que je voulais vous dire. On l'a exprimé après, dans les prises de parole, effectivement le débat a dépassé les clivages politiques puisque plusieurs personnes autour de la table et plusieurs Ministres, quelle que soit leur couleur politique, ont pris à cœur ces sujets et les ont menés à bien.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Juste pour réagir par rapport à la suggestion, Monsieur Dupuis, j'entends que vous souhaitez qu'à chaque fois que l'on débat de politique sociale, le RSUN puisse être représenté.

Je note que, pour tous les autres débats, vous estimez être suffisamment armé et expert en matière fiscale, territoriale, d'aménagement du territoire pour ne pas requérir aussi des expertises similaires.

Au-delà du clin d'œil, on ne peut pas se permettre, à chaque débat en fonction de l'ordre du jour, d'avoir à chaque fois recours à des experts externes.

Vous avez tout le loisir, c'est d'ailleurs l'une des prérogatives du Conseiller communal, tous les jours qui précèdent la tenue d'un Conseil, pour tous ceux qui suivent un Conseil, d'aller sur le terrain, de rencontrer, discuter avec ces acteurs de terrain, voire même de solliciter qu'il y ait l'exposé de l'un ou l'autre en Commission.

Mais de là, à chaque fois considérer qu'il faut, pour la politique sociale, un expert, pour la politique fiscale, un expert, pour la politique d'aménagement du territoire, un expert, pour la politique médicale, un expert... je crains que finalement cela devienne ingérable.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

Excusez-moi, je peux répondre?

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Je vous en prie.

M. P-Y. Dupuis, Conseiller communal Indépendant:

C'était juste pour certains sujets sensibles ou qui pourraient cristalliser un peu même l'opinion publique. On a eu des débats, je ne vais pas dire houleux, mais des réactions citoyennes

parfois un peu démesurées parce qu'ils ne connaissaient pas bien la problématique non plus.

Comme le Conseil communal est une séance publique, parfois ne fût-ce qu'une petite explication d'un expert (je ne dis pas à chaque fois mais comme il y a eu quelques débats cette année, pas cette année-ci nécessairement, mais au cours de la législature) il y a peut-être une fois ou l'autre où cela aurait peut-être évité certaines tensions, évité certains clivages inutiles dans ces domaines-là.

Je n'ai pas dit systématiquement, c'était juste un clin d'œil.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Parfait.

Est-ce qu'il y a encore d'autres demandes pour Monsieur De Backer, sinon je le libère?

Oui, Madame Scailquin.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

C'était pour répondre à Monsieur Martin qui a posé une question précise par rapport à l'intervention de la Ville et de la Régie foncière de manière plus spécifique dans le projet Housing First.

On l'a dit en Commission la semaine passée: effectivement, il y a au minimum un logement qui peut être mis à disposition de cette mesure Housing First, au même titre que les autres sociétés de logement. Voilà donc aussi un point positif.

La Ville intervient également via la mise à disposition d'un mi-temps pour ce projet. Cela montre aussi cette synergie et l'intérêt de travailler avec les travailleurs sociaux venant de structures différentes mais pour un même objectif et pour une même mesure, pour travailler ensemble, confronter leurs méthodes de travail, leurs expertises pour avoir aussi cet accompagnement pour les personnes qui en ont besoin.

Je voulais peut-être aussi relever un point que Monsieur De Backer a mis en avant dans les 5 pistes à étudier pour l'avenir, qui est aussi cette nouvelle forme d'habitat. Vous avez parlé tout à l'heure de ces petites maisons containers et d'autres choses. C'est vrai que l'on est interpellé, tant la Ville de Namur que d'autres communes actuellement, sur ces nouvelles formes de logements, des logements qui sont plus petits, construits par les personnes elles-mêmes. Pas mal de personnes viennent frapper au service de l'Urbanisme, pour avoir un autre éclairage par rapport à ces questions de nouvelles façons d'habiter, nouveaux modes d'habiter, nouveaux logements.

On devra aussi avoir une réflexion parce que, tant au niveau des autres communes qu'au niveau de la Région wallonne, les contraintes urbanistiques, le carcan légal, les contraintes légales ne sont pas encore prêtes pour pouvoir accueillir ce type de logements sur les territoires.

Or, on le voit dans certaines villes, il y a des salons actuellement qui se mettent en place sur ces nouveaux types de logements.

Donc il faut vraiment avoir cette réflexion. On va lancer ici, toujours pour rester dans cette innovation de la Ville, un groupe de travail pour pouvoir réfléchir aux règles d'urbanisme, par rapport au CoDT, par rapport à notre schéma de structure communal, le schéma de développement communal qui, pour l'instant, ne permet pas de répondre à ces nouveaux moyens d'habiter. Or, il faut aussi innover, répondre à ces nouveaux besoins, à ces nouvelles demandes, des logements plus petits, des logements durables également. Donc, il faut aussi lancer cette réflexion.

C'est intéressant, dans les 5 pistes que vous avez évoquées, que cet élément soit aussi repris.

Dans ces politiques sociales innovantes, il faut aussi pousser les murs, il faut que les contraintes légales, notamment de l'urbanisme, puissent aussi évoluer pour répondre à ces nouvelles demandes.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je suis ravi d'avoir pu lire, dans les derniers slides, les propositions qui sont faites.

Je suis ravi aussi de partager, avec la majorité, la réflexion (qui a dépassé le stade de la réflexion) au niveau du Foyer Jambois puisque l'on a un projet qui est sur pied.

D'ailleurs, l'appel a été bouclé donc on a plusieurs organismes qui ont répondu favorablement à notre appel pour essayer de faire en sorte de monter un projet similaire à celui-ci, innovant.

On n'a pas sucé cela de notre pouce. On a bien sûr fait des démarches auprès de la Région, on a été voir ce qui se faisait dans d'autres villes parce que le défi aujourd'hui, c'est de pouvoir augmenter l'offre de logements, à moindres coûts, de pouvoir offrir la possibilité de répondre à une demande telle que celle du RSUN ou telle que celle qui est formulée, par exemple, pour les sortants de prison, etc., donc des projets qui sont éminemment sociaux, éminemment utiles et nécessaires.

Pour ce qui concerne le Foyer Jambois, on sera à votre disposition pour partager l'expérience qui a déjà dépassé le stade de la réflexion et qui, on l'espère, pourra voir le jour très rapidement pour répondre présent à ce genre de développement.

Monsieur le Président, est-ce que je peux me permettre par rapport à votre dernière intervention?

Je ne peux pas vous donner tort sur le fait que les 10% pouvaient être à un moment donné un élément de blocage. Mais quand on les enlève, vous le savez comme moi, cela peut aussi être un élément de blocage. On se dit: "Finalement, s'ils n'y sont plus et que l'on n'a plus de contrainte, à quoi cela sert-il d'y aller?"

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Il faut jouer sur la carotte.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

C'est un peu la grande question: aujourd'hui on l'a enlevé mais on n'a pas la carotte. C'est un peu cela la difficulté. Quand vous dites que tous les groupes sont ok avec cela, la réforme du décret de Pierre-Yves Dermagne laissait les 10%, parce que justement la question des moyens financiers que la Région peut donner reste quand même un peu questionnante.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Elle en faisait l'interprétation souple pour valoriser aussi les progressions.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Mais les 10% restaient là parce que cela encourageait, comme vous l'avez souligné et très justement, le fait que celles et ceux qui essaient de l'atteindre pouvaient être récompensés.

Cela ne m'apparaît pas tout à fait inutile de le rappeler et de rappeler également que les fonds relatifs aux Plans de Cohésion sociale étaient adaptés aussi à l'effort que les communes apportaient dans les 10%. En matière de cohérence sur une politique développée en matière de cohésion sociale, cela apportait vraiment une plus-value.

Aujourd'hui, on ne l'a pas. Dont acte. Je pense en tout cas qu'il faudra garder l'idée, si vous avez encore un peu de connexions, je pense que c'est important de faire passer le message.

Tout est lié.

Quand vous dites qu'aujourd'hui, le débat ne porte pas sur le logement, oui et non. Parce que c'est un des critères essentiels, parce que l'emploi et le toit sont des vecteurs essentiels sinon majeurs qui permettent d'être intégrés au sein de la société, de ne pas être justement sur le bord du chemin, de pouvoir se reconstruire et d'être non plus un exclu mais d'être compris au sein de la société en tant que tel.

On faisait la comparaison tout à l'heure sur les moyens pour l'abri de nuit. Tout le monde ici autour de la table serait ravi que l'abri de nuit ferme parce que cela voudrait dire que l'on a réussi le pari de finalement mettre des moyens dans du logement et plus dans l'abri de nuit, dans l'urgence et dans du supplétif.

On peut espérer tous ensemble, on peut atteindre des utopies mais je pense en tout cas que si, ici, on se prive d'utopies, on n'ira pas bien loin.

En fin de législature, c'est certes dommage, mais nous voilà autour d'un beau projet qui nous permettra de pouvoir le faire vivre grandement, je l'espère.

Je souhaite vous dire également que pouvoir atteindre un nombre de 10% de logements, cela coûte. Cela coûte si on estime que le seul moyen que l'on a est le moyen qui vient dans l'ancrage social, en parts communales mais, vous le savez et je reviens toujours avec la même chose: quid des autres outils que l'on pourrait également développer?

Même si je sais qu'il y a une série d'outils qui sont développés ici, vous le savez comme moi, on peut toujours faire mieux et je pense qu'en termes de charges d'urbanisme, en termes de gros projets et pour la mixité sociale et pour le développement de logements sociaux, il faut les doper. Cela permettra, je pense, d'avoir un meilleur chiffre en termes de logements sociaux, cela permettra d'augmenter la mixité sociale, cela permettra de rendre service aussi à des projets comme ceux-ci, de pouvoir les faire vivre et de faire contribuer les entreprises, les promoteurs qui viennent s'installer ici, engranger des bénéfices, qui participent également à l'effort.

Je pense vraiment, avec beaucoup d'humilité, que cette phase-là doit être explorée encore davantage.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Plus d'autres questions à Monsieur De Backer? On peut lui suggérer de passer une bonne soirée en famille ou avec ses amis ou avec qui il veut? Merci beaucoup à vous en tout cas.

(Applaudissements dans l'assemblée).

Je cède maintenant la parole, respectivement à Madame l'Echevine de la Cohésion sociale et au Président du CPAS et Echevin du Volontariat pour pouvoir partager quelques mots introductifs pour évoquer la note qu'ils ont produite et les synergies.

Comme cela, le débat pourra se poursuivre.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Effectivement, nous avons, Monsieur Noël et moi-même, réalisé cette note à la fois sur les synergies et sur la mise à jour de la note de politique sociale que nous avons proposée en 2013. Elle a bien sûr été réalisée par le Président et l'Echevinat mais surtout aussi par nos services. Je tiens à les remercier pour le travail qu'ils ont réalisé, de recherches de chiffres, de documents, de mises à jour, de concertations aussi entre les différentes équipes pour pouvoir arriver à ce document qui vous est proposé aujourd'hui.

Bien sûr, nous avons déjà exposé une série de synergies lors de la Commission conjointe d'il y a une semaine. L'objectif n'est pas aujourd'hui de passer en revue l'ensemble des points de cette note de synergies mais bien d'affirmer et de réaffirmer, dans toutes les langues possibles, que oui, le CPAS et la Ville travaillent ensemble, au quotidien, sur des projets qui sont plus visibles, plus publics parce qu'ils donnent des projets concrets (comme la boîte jaune, comme le dossier "A table pour 1, 2, 3 euros").

Mais ce sont surtout des rencontres au quotidien entre les travailleurs sociaux pour avoir toujours ce seul et même objectif: pouvoir avoir un accompagnement le plus efficace, le plus humain et le plus réussi possible pour les personnes et pour les bénéficiaires, tant du CPAS que de la Ville avec son service de la Cohésion sociale.

Quelques éléments sur cette note de synergies, je vais cibler quelques points et ensuite Monsieur Noël va aussi cibler d'autres points.

Par rapport aux questions du logement, on en a parlé effectivement, vous savez que Ville et CPAS participent à la politique du logement par l'ancrage communal du logement où l'un et l'autre proposent des projets avec les sociétés de logement et assurent le suivi de cette politique d'ancrage communal du logement.

Autre élément, c'est la question de la lutte contre les logements inoccupés. Si jusqu'au mois de juillet 2017, où le Code du Logement a été modifié, il n'y a pas eu de prise en gestion de

logements inoccupés ici à Namur, il faut d'abord le souligner de manière positive parce que cela signifie que les différents avertissements qui ont été donnés par les différents services ont porté leurs fruits et ces logements ont finalement été remis soit en locatif, soit en acquisitif. Donc, nous n'avons pas dû passer à des mesures coercitives.

Toutefois, il faut savoir que le Code du Logement a été modifié et a permis un processus nouveau pour la prise en gestion des logements inoccupés, qui a été adopté par le Collège communal il y a quelques semaines et qui permettra d'avoir des mesures encore plus rapides et plus efficaces. Ces différents éléments seront menés, par le service communal du Logement, avec le soutien du CPAS et l'ensemble des acteurs publics du logement à Namur.

En termes de collaborations entre les services: ces collaborations sont nombreuses, riches, fructueuses, surtout aussi dans l'échange des pratiques des uns et des autres, dans l'échange pour pouvoir aider et accompagner les différents usagers de nos services. Ils sont aussi riches par rapport à la réflexion et par rapport aux méthodes de travail que nous mettons en œuvre.

Je viendrai tout d'abord sur la question de la radicalisation où en 2017, nos services ont pu suivre une formation spécifique qui a été mise en place par le service de la Cohésion sociale et qui a permis aussi aux agents du CPAS et à d'autres agents des services communaux de pouvoir avoir une formation pointue, d'avoir des échanges et des lignes de conduite uniques pour l'ensemble des services.

Tout cela a été permis grâce à l'état des lieux qui a pu être mené sur le territoire namurois et grâce à la mise en place d'une plateforme contre la radicalisation. Je peux vous dire aussi que nous venons d'engager notre nouvelle référente, que cette plateforme va donc pouvoir se mettre en place, permettre la mise en place d'une série de projets collectifs et permettre aussi le suivi de situations plus particulières, si le besoin se fait sentir.

Il y a d'autres réunions, d'autres groupes de travail sur une série de projets. Je l'ai dit, le projet "A table pour 1, 2, 3 euros" que nous avons adopté au Conseil communal il y a quelques mois maintenant; la boîte dans le frigo, qui émane du Conseil consultatif communal des Aînés avec lequel le CPAS est partenaire et qui est également partenaire pour les distribuer aux personnes qui rentrent dans les conditions; c'est aussi le cas des banques alimentaires par exemple.

Il y a toute une série de projets et de soutiens administratifs que la Cohésion sociale peut apporter au CPAS, par exemple pour l'organisation du Salon du Volontariat ou pour le Salon Win-Win, voilà aussi des points très concrets, très pratico-pratiques mais qui démontrent le soutien des uns et des autres.

Autre élément important aussi qui a été intensifié ces derniers mois, ce sont les "rencontres stratégiques" (avec beaucoup de guillemets de chaque côté) entre le Président du CPAS, moi-même en tant qu'Echevine, nos cabinets respectifs et également nos Chefs de services pour pouvoir, tous les mois, mettre à l'ordre du jour toute une série de points, pour y réfléchir ensemble, mettre en place des projets, avoir des lignes de conduite intéressantes pour les uns et les autres, pour avoir vraiment cette vision stratégique et opérationnelle qui permet à tout un chacun de travailler en concertation et en partenariat, comme nous le faisons toujours.

D'autres éléments également où, entre la Ville et le CPAS, il y a des collaborations: je quitte là la Cohésion sociale pour venir vers la Sonefa où vous savez que le CPAS a mis à disposition 4 lieux, 4 sites pour pouvoir aménager des co-accueillantes. On en retrouve sur le site d'Harscamp, à la résidence-services à Jambes ou encore à la Caserne du Génie et à l'école de Froidebise. Là aussi, ce sont de belles collaborations pour les plus petits et aussi, dans certains cas, pour l'aspect intergénérationnel qui est important. Voilà un autre point à pouvoir soulever.

Il y a d'autres réunions de concertations et de groupes de travail également: c'est tout le travail que nous avons mené avec le comité de pilotage du Conseil consultatif du social, qui est maintenant la plateforme namuroise du social, où nous avons souhaité conjointement pouvoir apporter un nouveau souffle, une nouvelle dynamique à ce lieu où l'ensemble des structures sociales peuvent s'impliquer. A la fois le Président du CPAS qui est vice-Président de cette plateforme et l'Echevine qui en est Présidente ont pu, avec beaucoup, beaucoup, beaucoup de réunions, donner ce nouveau souffle à cette plateforme qui est, pour nous aussi, importante. C'est un lieu de concertations, de co-construction et de participation avec tous les acteurs de la politique sociale. Ce sont des points qui sont essentiels à nos yeux.

D'autres groupes sur lesquels nous intervenons conjointement CPAS et Ville, ce sont tous ces groupes de liaison qui ont été mis en place depuis quelques années. Le groupe-liaison logement ou le groupe liaison-voisinage où il y a cette transversalité entre les services de la Ville et du CPAS pour pouvoir traiter de situations particulières en matière de logement, en matière de troubles de voisinage pour vraiment avoir les réponses adéquates et que l'on ne soit pas dans une forme de foisonnement entre les services mais que, tous ensemble, on puisse répondre aux situations spécifiques.

Voilà en tout cas pour la première partie de ces synergies pour vraiment montrer et démontrer que cette concertation, ce partenariat est une réalité depuis de nombreuses années, que Philippe Noël et moi-même, nous avons intensifié ces synergies. Nous sommes convaincus, comme dirait le Président, que tout seul on va plus vite mais qu'ensemble on va plus loin. Je pense que c'est en tout cas ce dicton, ce maître-mot, qui anime le CPAS et le service de la Cohésion sociale. Tout cela dans le seul et unique objectif d'apporter le meilleur accompagnement et les meilleures réponses aux usagers de l'ensemble de nos services.

Mme l'Echevine, A. Barzin:

Merci à l'Echevine de la Cohésion sociale pour cette première partie d'exposé sur les synergies. Je vais d'abord proposer au Président du CPAS de prendre la parole sur le même sujet.

M. P. Noël, Président du CPAS:

Merci beaucoup.

Je vais poursuivre les propos de Madame Scailquin et évoquer les synergies dans le cadre des aides aux citoyens.

L'objectif ici n'est pas d'énumérer les douze points repris dans le chapitre mais je pense qu'il est important de rappeler que les deux institutions doivent absolument continuer à travailler sur l'aide aux plus défavorisés.

Je prendrai juste, comme illustration, les expulsions domiciliaires qui, malheureusement, sont l'aboutissement d'un processus souvent long et particulièrement stressant pour les personnes concernées mais qui sont encore aujourd'hui une réalité quotidienne.

C'est l'échange d'informations qui permet d'identifier les situations problématiques et d'essayer de travailler le plus tôt possible dans le dispositif à la médiation de solutions plus humaines, les plus humaines possibles.

Je crois que cette communication joue clairement aussi au niveau du facteur temps. Plus elle est rapide, plus elle est efficace et plus elle permet de gagner du temps pour que le dispositif puisse fonctionner.

Ce dispositif doit toujours être renforcé pour que ce travail préalable et le plus possible de médiations préalables puissent aboutir.

Madame l'Echevine l'a déjà évoqué: ce serait quand même dommage de ne pas évoquer le dispositif des boîtes jaunes qui sont disposées dans les frigos et qui, depuis les quelques mois de sa mise en application, rencontre un vif succès et démontre, si besoin était, que l'accessibilité rapide à une information pertinente dans des situations d'urgence est une vraie réalité et qu'elle a été entendue par un plus grand nombre et par le public cible qui était visé, à savoir les aînés.

Un autre élément relatif aux synergies, ce sont les aides à l'emploi qui sont des éléments récurrents de synergies entre la Ville et le CPAS et entre autre avec le dispositif relatif aux personnes en insertion socio-professionnelle, au travers des contrats que l'on appelle contrats article 60.

Je tiens juste à rappeler que le partenariat, pour qu'il soit fort, il est essentiel pour qu'il réussisse, qu'il soit bien encadré. Je le dis régulièrement et chaque année. Je pense que la Ville a bien entendu ce message et joue pleinement son rôle d'intégration socio-professionnelle pour un avenir meilleur envers les personnes qui vont en bénéficier.

Les synergies, ce ne sont pas uniquement les aspects sociaux. C'est également toute la dynamique relative aux marchés publics qui existe au niveau de la Ville et du CPAS. Je sais que, chaque année, la question est posée sur l'efficacité de ces marchés conjoints. Je pense

que Monsieur Falise a eu l'occasion de pouvoir faire un petit inventaire très intéressant de la pertinence de ces marchés conjoints. On ne va pas reprendre les marchés qui sont évoqués et cités dans le rapport mais je pense que ce qui est important de retenir, c'est qu'à l'heure d'aujourd'hui, la taille critique de la Ville et du CPAS n'est plus suffisante que pour permettre d'avoir un réel gain important et efficace au niveau des marchés. Donc la tendance, de plus en plus généralisée et on le fait aussi bien du côté du CPAS que de la Ville, c'est de se raccrocher plutôt à des centrales de marchés qui travaillent sur des tailles critiques beaucoup plus importantes et qui permettent vraiment d'avoir un élément d'attractivité, d'être beaucoup plus compétitifs pour l'ensemble des structures qui y participent.

Cela, c'est une réalité qu'il faut aussi entendre. Les expériences démontrent que c'est maintenant vers ces types de marchés que l'on doit s'orienter. Je crois que le CHR est aussi bien représenté aujourd'hui par son Président et n'en démentira pas. On a remarqué, dans les différentes institutions, que ces marchés-cadres permettent d'obtenir une efficacité en tout cas au minimum au niveau financier pour les institutions qui y contribuent.

De manière peut-être plus anecdotique mais tout aussi pertinente dans l'actualité de la Ville, un petit chapitre relatif aux nécessités de concrétiser un certain nombre de projet. Ce sont des projets aussi structurels et je citerai le projet du P+R de Bouge parce que ce qui est certain – sans révoquer complètement le dossier qui, à multiples reprises, est abordé dans cette enceinte – c'est que le projet du P+R de Bouge ne pourrait pas se concrétiser sans des efforts conjoints, tant de la Ville que du CPAS, en ce qui concerne la maîtrise foncière des parcelles concernées.

Le processus est en cours et devrait aboutir tout prochainement mais cela permet aussi de rendre cohérente la politique de mobilité et d'accessibilité du centre-ville, cela au profit de tous les Namurois.

Je clôturerai un peu de manière similaire à l'introduction qui a été faite par Madame Scailquin, en remerciant l'ensemble des services pour le travail réalisé pas uniquement pour la confection du rapport mais pour le travail réalisé aussi au quotidien, dans l'exercice de leurs missions.

Je vous remercie pour votre attention.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Monsieur le Président.

J'ajouterai d'ailleurs qu'il est prévu, au mois de juin, que se tienne également un Comité directeur conjoint entre les hauts responsables de l'Administration communale et les hauts responsables du CPAS pour pouvoir, à nouveau, nourrir, amplifier les synergies, les contacts et les échanges.

Maintenant que les exposés introductifs ont été faits, j'imagine que vous allez être quelques-uns à vouloir réagir.

Je me propose de prendre les noms de la liste et puis alors, comme cela, de pouvoir passer la parole.

On va d'abord, par correction, se tourner en premier lieu vers l'opposition pour la première intervention. Donc j'ai vu Madame Ben Brahim, Madame Hubinon, Madame Klein, Madame Karler, Madame Charles, Madame Boterberg, Monsieur Martin (je dois mettre un peu d'hommes aussi dans la liste), Madame Bertrand, Monsieur Allard. Niemand anders? Personne d'autre? Non? Ce n'est déjà pas mal.

Bien. Madame Ben Brahim.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Monsieur Maxime,

Je vous salue d'abord tous en vos fonctions et qualités. Je ne vais pas la faire protocolaire. Je ne vais pas la faire très longue non plus puisqu'il y a pas mal d'interventions et que mes collègues vont prendre le relais sur certains points.

D'emblée, nous tenons évidemment comme chaque Conseil conjoint est l'occasion qui nous est donnée, de remercier bien sincèrement l'ensemble des agents de la Ville et du CPAS qui, au quotidien, déploient des efforts considérables pour activer, dynamiser, favoriser cette fameuse

cohésion sociale qui a pour vocation première de tendre vers l'inclusion, on le répète tous suffisamment. Nous sommes bien conscients des difficultés croissantes qui alourdissent leurs missions.

Les sonnettes d'alarme, on l'a aussi suffisamment rappelé, sont tirées à tous les niveaux, que ce soit par les bourgmestres, les présidents de CPAS. Ils font la une des journaux régulièrement. Tous les médias font d'ailleurs un large écho de leurs inquiétudes face à la hausse exponentielle de la précarité et de ces corollaires dramatiques.

Rien n'est rassurant. Ni l'évolution du nombre de bénéficiaires du revenus d'intégration, ni l'impact de la dégressivité des allocations de chômage, voire l'exclusion du chômage, ni les problèmes du surendettement, du logement, des allocations pour les jeunes que le CPAS de Namur soutient quand même particulièrement (si l'on doit comparer à d'autres CPAS et on en est tout à fait fier). Il y a aussi les personnes âgées et le sans-abrisme, dont on vient encore d'avoir des confirmations dans le brillant exposé de Monsieur De Baker.

A Namur, comme dans d'autres CPAS de Wallonie, les chiffres sont à la hausse. Le nombre de bénéficiaires augmente considérablement.

Pas besoin non plus de préciser que le profil des bénéficiaires change. Il n'est pas rare de voir arriver des travailleurs, qui arrivent au CPAS parce qu'ils ne peuvent plus faire face à leurs obligations financières élémentaires. C'est assez inquiétant.

Le CPAS, ce n'est pas seulement un distributeur d'argent. On sait qu'il a différentes missions importantes, qu'il propose de nombreux services, d'aides au logement, il intervient dans les soins de santé, il participe surtout à la lutte contre l'isolement social, etc. Tous les diagnostics l'ont bien démontré, tout au long de cette législature et le dernier rapport du Réseau Social Urbain également: les moyens consacrés à nos politiques sociales aujourd'hui ne permettent plus à chacun de mener une vie conforme à la dignité mais tout simplement pour beaucoup, cela se résume à tenter de survivre au jour le jour.

Pas besoin de vous rappeler non plus quelques exemples majeurs de la politique sociale communale, comme les mesures contre la mendicité, l'ordonnance instituant une aide sociale contrainte, les quotas de fermeture de l'abri de nuit, le sous-financement des associations caritatives de première ligne... autant de mesures qui ont impacté et qui ont affaibli sérieusement un précieux et long travail de lien social et des mesures qui ont aussi souvent fait émerger des problèmes difficilement gérables.

Oui, le rapport que vous nous avez remis – et il faut vous le laisser – est quand même plus nourri que celui du Conseil précédent, qui faisait deux pages et demi. Il n'en est pas pour autant plus réconfortant.

Bien sûr, il y a des synergies Ville-CPAS qui sont listées mais souvent avec une simple petite mention informative, un léger développement. Cela reste quand même un répertoire de l'existant. On aurait quand même préféré avoir un développement plus sérieux, des pistes plus sérieuses avec des faisabilités et un budget plus éclairant.

Parce que le plus important est encore de se donner les moyens pour mettre ces synergies en œuvre. Sinon, ce n'est ni innovant, ni porteur de clés pour un avenir meilleur. La réalité confirme – et c'est comme cela pour tout le monde – qu'il faut faire aussi bien, même davantage et mieux avec moins de moyens.

C'est évidemment l'énoncé d'un problème difficile mais dont la résolution peut être facilitée, Monsieur le Bourgmestre, avec une augmentation de moyens.

Certes, vous nous avez clairement dit la fois précédente, la main sur le cœur, que vous vous engagiez sur l'honneur à ce qu'en cas de déficit au CPAS, il serait immédiatement épongé par la Ville. Bien sûr. Mais en attendant, le CPAS est contraint de travailler au plus serré, de mettre en place des mesures de gestion et d'économie qui freinent tout ce que l'on pourrait développer encore, non seulement pour les bénéficiaires mais aussi pour le personnel.

C'est aujourd'hui et maintenant qu'il faut les développer, Monsieur le Bourgmestre, et ainsi freiner cette paupérisation galopante.

Je vous assure qu'il n'y a pas un rapport d'activités que l'on a émanant des différents secteurs

du CPAS qui n'appelle pas au secours, qui ne demande pas du renfort. Il y a des travailleurs sociaux, des assistantes sociales qui ont un nombre incalculable de dossiers à suivre. Même dans la formation, on a eu récemment le rapport d'activités de la formation de l'EFT, j'ai été assez interpellée par des stagiaires qui terminent, qui abandonnent ou qui sortent positivement mais dont on ne sait plus après ce qu'ils font parce que l'on ne sait pas les suivre, on n'a pas le temps, on n'a pas les moyens. C'est un peu déroutant. Est-ce qu'ils sont retombés dans la précarité? Est-ce qu'ils ont suivi un autre chemin? On ne le sait pas. Je pense que cela fait partie aussi de l'encadrement du CPAS.

Ne laissons pas, Monsieur le Bourgmestre, s'affaiblir ce qui existe déjà. Ne ralentissons pas non plus tous ces dossiers qui ont été mis en place avec plus ou moins de réussite. Il y a des choses positives évidemment que l'on peut épingle, qui ont été créées ou intensifiées, consolidées pendant cette législature. Elles l'ont été aussi – et j'aime aussi le rappeler – parce qu'au CPAS, on a toujours privilégié, tous groupes politiques confondus, une réelle concertation et une analyse constructive de ces projets.

Evidemment, on reconnaît qu'il y a de bonnes orientations qui ont été prises mais il y en a d'autres, par contre, qui étaient inscrites depuis le début dans la note de politique générale et qui n'ont pas été mise en œuvre. On vous les rappellera dans un moment, je ne vais pas me faire plus longue.

Il y a aussi certains dossiers qui sont quasi mis sous l'entonnoir avant de voir les prémisses de l'aube. J'ai, à ce sujet Monsieur le Bourgmestre, quelques questions au sujet de l'abri de jour, le projet que l'on a appelé "78, rue Saint-Nicolas".

Pourquoi je vous les pose à vous directement? Parce que je sais que c'est un quartier qui vous est cher mais parce qu'il l'est tout autant pour moi. J'y ai vécu pendant longtemps, jusqu'à mon mariage. Ma mère y est morte, mon frère y est mort donc je connais bien le quartier et je connais les gens qui y habitent encore, que je suis allée trouver et qui ont dit ne pas être opposés ou qui ont dit "Tu sais, m'fille, on a signé la pétition parce qu'il fallait bien".

Alors pourquoi? On a là un projet qui est porté par une association qui est connue, reconnue pour ses manifestations et son investissement caritatif et humanitaire. On a un généreux donateur, cela ne court quand même pas les rues quelqu'un qui vous donne de l'argent pour un projet tel que celui-là. Il y a eu une expertise. Il y a eu des concertations.

Alors, non je n'instrumentalise pas ce projet contrairement à ce que j'ai pu entendre. C'est un dossier qui est venu par le Président du CPAS, qui est venu en Bureau permanent, que l'on a étudié, analysé à plusieurs reprises tous ensemble. On a apporté chacun les pour, les contre, les arguments et puis tout d'un coup, alors qu'une convention de bail était établie, avait été amendée, prévoyait qu'il y ait évidemment un encadrement social professionnel, un environnement culturel, etc. tout d'un coup, hop, vous avez sonné le gong et on n'a pas été plus loin.

Alors pourquoi vous n'avez pas fait confiance aussi à vos Chefs de groupe respectifs, au Président du CPAS? Que vous ne me fassiez pas confiance, à moi qui suis dans l'opposition, je peux le comprendre mais voilà. C'est une interpellation. Il y avait des réunions de concertation qui étaient envisagées, qui ont eu lieu avec le RSUN. Vous n'avez pas attendu que cela se développe. Tout d'un coup, voilà, on l'apprend par la presse aussi. Je dois dire que c'est assez interpellant et moi, je me questionne.

Est-ce que le donateur ne va pas s'essouffler? Est-ce qu'il ne va pas poser un ultimatum? Est-ce qu'il ne va pas à un moment donné, dire: "Cet argent-là, je vais le consacrer à autre chose"? C'était un win-win pour la Ville, pour le CPAS qui allait réhabiliter un local qui était quand même un chancre dans cette rue. C'était aussi un beau signal à donner après tous les problèmes relayés dans la presse sur la mendicité, etc.

C'est vraiment un questionnement. C'est interpellant. Nous, on soutient évidemment à fond ce projet. A un moment donné, en Bureau permanent, tout le monde le soutenait.

Je vais terminer en remerciant à nouveau les équipes de directions aussi et les travailleurs sociaux pour tout le travail accompli et pour le climat serein dans lequel nous travaillons, à la fois au Bureau permanent et à la fois au Conseil de l'Action sociale. Cela, on l'avait déjà dit à plusieurs reprises parce que les travailleurs sociaux, tant à la Ville qu'au CPAS, ne seront

jamais aussi efficaces et motivés que s'ils se savent encadrés par des directions à qualité managériale, certes, mais humaine.

Je vous redemande, Monsieur le Bourgmestre, ouvrez-donc le cordon de la bourse.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Madame Ben Brahim.

J'ai déjà largement répondu, lors du précédent Conseil communal, à votre question sur l'abri de jour. Mais s'il le faut, j'y reviendrai. Ce n'est pas un problème.

Madame Hubinon.

Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo:

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, nous assistons à une croissance effrayante de la précarité, comme le confirment encore les différentes statistiques présentées dans l'état des lieux de la politique sociale qui nous a été transmis.

Cette tendance n'est évidemment pas seulement communale. La présentation que nous pourrions lire nous le montre clairement: l'Europe et les territoires plus lointains sont concernés également.

Fidèle à l'idée que toute initiative, si petite soit-elle, mérite d'être encouragée, l'action du CPAS namurois est donc bien réelle sur le terrain de notre commune. D'après les travailleurs sociaux, plusieurs éléments sont frappants: l'évolution du nombre de dossiers traités vraiment significative, les problèmes auxquels les gens sont confrontés sont de plus en plus larges et multiples et les dossiers sont donc complexes à assumer pour les travailleurs sociaux.

Bien sûr, pas de solution miracle et encore moins de solution unique et pourtant, il faut bien prendre ces problématiques en main.

Nous avons assisté à une présentation très éclairante sur le sans-abrisme tout à l'heure. Monsieur De Baker disait que cette réalité rend malade, qu'elle tue. Je dirais que cette réalité me rend malade. Elle me tue.

Il apparaît donc que la lutte pour des logements accessibles et de bonne qualité soit une piste prioritaire à envisager pour faire face à cette évolution.

En tout cas, avec Ecolo, nous partageons la conviction que le logement est un levier essentiel pour lutter contre la précarité.

A ce titre, nous pouvons nous réjouir de toutes les réalisations qui ont été faites dans ce sens. Je pense notamment au CPAS qui, sous l'impulsion entre autres de nos mandataires Ecolo, a considérablement renforcé son activité sur les questions du logement en donnant de l'envergure et des moyens supplémentaires au secteur hébergement et au service action logement.

Je pense également à tous les projets des résidences-services actuels et à venir, développés pour nos aînés et offrant des modes d'habitats intermédiaires entre la maison classique et la maison de repos.

Cependant, nous ne devons pas nous arrêter là. Les politiques mises en œuvre par la Ville et le CPAS doivent continuer à soutenir prioritairement cet accès aux logements de qualité pour tous. Ce même si, on le sait, lutter contre la précarité et offrir du logement pour tous ne sont pas des projets relevant uniquement du ressort communal.

Alors, si les autres niveaux de pouvoir, ne s'investissent pas de manière déterminante dans ce combat, la commune devra continuer avec des moyens et des leviers d'action limités.

Qu'à cela ne tienne: au vu de ce qui nous a été décrit tout à l'heure, il est utile que nous puissions interpeller les autres niveaux de pouvoir, les encourager à dégager des moyens importants et que cette question du logement devienne prioritaire pour tout le monde.

En parallèle bien sûr, notre commune doit poursuivre les efforts engagés avec la force d'action qu'on lui connaît et ne rien lâcher pour que le logement décent soit accessible et qu'il devienne

une réalité pour toutes les Namuroises et tous les Namurois.

Je vous remercie et je termine par une petite question pratico-pratique pour Madame Scailquin: vous avez évoqué tout à l'heure la désignation récente d'une référente relative au radicalisme. Est-ce que cette personne pourra être directement interpellée par les écoles par exemple, qu'elles relèvent du réseau communal ou pas? On pourrait l'interpeller et elle pourrait intervenir en direct dans les écoles? Ok.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Madame Hubinon. Madame Klein.

Mme D. Klein, Conseillère communale cdH:

Bonsoir à tout le monde.

Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe cdH, je tenais à remercier le Collège pour ce Conseil communal conjoint et spécialement l'Echevine de la Cohésion sociale et le Président du CPAS pour ce rapport et cet état des lieux.

Je souhaite remercier aussi les services et Monsieur De Baker pour son exposé.

Je trouvais intéressant de consacrer une soirée pour une fois à une précarité, une vulnérabilité dont on parle moins. Il est vrai que, dans les journaux, on parle surtout de précarité de rue et cette précarité de rue est finalement un aspect très réducteur de l'ensemble des besoins auxquels une Ville doit répondre.

En matière de lutte contre les discriminations qui ne touchent pas seulement les cas de fortunes mais qui touchent aussi le handicap, j'aurai évidemment une petite pensée, en cette journée de lutte contre l'homophobie, pour les discriminations liées à l'orientation sexuelle et évidemment les discriminations qui sont peut-être les plus largement répandues, liées à l'âge.

J'ai bien entendu aujourd'hui que certains estimaient qu'il n'y avait, sans ce rapport, aucun élément nouveau depuis 2012. Je vais donc en épinglez quelques-uns même si on en a déjà parlé beaucoup.

On peut quand même être fier, dans notre ville, d'avoir un abri de nuit. Je sais que l'on a beaucoup parlé d'Housing First et je suis tout à fait intéressée et j'estime aussi que c'est un projet qui n'est plus pilote mais une piste tout à fait intéressante et qui doit être soutenue mais je crois que les mesures "abri de nuit", comme on nous l'a expliqué, sont complémentaires et que l'une ne peut pas vraiment remplacer l'autre.

Dans les points novateurs et accentués sous cette législature, il y a quand même eu – on vient de le rappeler aussi – tout ce qui constitue la lutte contre le radicalisme, pour laquelle la Ville a pris ses responsabilités. Cela, c'est pour la précarité la plus visible, la plus médiatisée, qui fait du bruit.

En ce qui concerne la vulnérabilité moins visible, on en a déjà parlé aussi, il y a cette expérience qui est vraiment intéressante de résidences-services pour les personnes âgées.

On a parlé aussi de la boîte dans le frigo, ce dispositif SOS Seniors. Au-delà de son succès par rapport aux demandes concernant les boîtes, je trouve aussi intéressant que l'on puisse trouver la fiche identitaire directement sur le site de la Ville. Ce ne sont pas seulement les personnes de plus de 65 ans qui peuvent se trouver seules. C'est intéressant aussi pour des personnes qui n'ont pas 65 ans ou des personnes qui ne sont pas seules mais avec des enfants très jeunes, s'il leur arrive un malaise, de pouvoir donner des informations rapides, si elles peuvent confectionner elles-mêmes une petite boîte jaune et la mettre dans le frigo, avec les informations utiles.

Je soulignerai aussi l'étude et tous les efforts qui sont faits au niveau de la Ville et de la Province pour mettre en place ce Family Justice Center qui, comme son nom ne l'indique pas tellement, est surtout un guichet unique pour les personnes victimes de violence afin qu'elles retrouvent, au même endroit, l'accompagnement psycho-social et juridique dont elles auraient besoin.

Effectivement, cela me permet de souligner qu'en matière de précarité et de vulnérabilité, les pauvres et les vulnérables, ce sont d'abord les femmes et les enfants. Toutes les études et les statistiques le montrent. Cela me permet de revenir sur un de mes dadas, ce que je trouvais dommage, c'est que l'on n'ait pas de statistiques genrées concernant cette précarité. Bien sûr, j'ai trouvé dans le rapport des indications concernant les majorités de femmes, que l'on retrouve parmi les plus âgés, spécialement les plus de 85 ans (on arrivait, je crois, à 67,5%). J'ai bien vu qu'au niveau des abris de nuit, il y avait une majorité d'hommes et qu'au niveau de demandeurs, parmi les jeunes, de soutien au niveau du CPAS pour continuer les études, c'était surtout des filles mais je n'ai pas vu de statistiques systématiques notamment pour les bénéficiaires du RIS et aussi pour l'article 60.

Il est vrai que cela a été fait une fois. Philippe Defeyt l'avait fait. Je trouve que c'est surtout intéressant d'avoir une espèce de baromètre et de le faire, si pas annuellement, au moins le refaire d'autant que c'est aussi une des mesures, dans le cadre du plan Mix'Cité, qui avait été prise en charge par votre prédécesseur, Monsieur Noël. Voilà, c'est un appel.

J'attire l'attention surtout sur l'article 60 parce qu'à l'époque, on avait vu que même si les femmes sont plus nombreuses que les hommes à devoir avoir recours au RIS, au niveau de l'accès à l'emploi, via l'article 60, elles étaient moins nombreuses. Je sais bien qu'il y a des difficultés spécifiques aux femmes et qui sont les mêmes partout sur le marché de l'emploi mais voilà, j'aurais été intéressée de savoir comment cela évoluait et s'il y avait des politiques mises en place pour soutenir les femmes, quand on sait qu'en matière de précarité, il y a cette inégalité contre laquelle il faut bien sûr lutter.

Je renouvelle mes remerciements au nom du cdH et je vous remercie pour votre attention.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Madame Klein. C'est à Madame Karler, maintenant.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Merci beaucoup.

Avant de démarrer mon exposé, deux petites remarques.

Je suis assez surprise. Pourquoi suis-je surprise? Parce que je constate que Madame Hubinon, vous disposez devant vous d'une note dactylographiée, vous citez les propos de Monsieur De Baker. J'en déduis, par conséquent, que tous vous étiez informés de la présence d'un orateur et que certains disposaient des éléments de contenu.

Moi je dois bien vous dire que je le regrette profondément.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Il n'y a rien de plus faux. Je coupe tout de suite les ailes au canard avant qu'il ne vole. Tout le monde a appris par e-mail tout à l'heure la présence de l'intéressé et Madame Klein a juste la capacité, elle, d'adapter son discours en fonction de ce qui a été entendu tout à l'heure. C'est tout.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Monsieur le Bourgmestre,

Je ne vous parlais pas de Madame Klein mais de Madame Hubinon qui dispose d'un document dactylographié, sur lequel apparaît les propos repris de Monsieur De Baker. Cela, c'est une réalité. C'est un fait. C'est factuel. Cette feuille est devant vous. Vous voulez que je me lève et que je vous la donne? C'est comme vous voulez.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Honnêtement, je ne vois comment elle aurait pu préalablement dactylographier les propos de Monsieur De Baker.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Est-ce que vous souhaitez que je me lève et que je vous remette le document?

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Surtout ne prenez pas la peine de vous lever. Vous pouvez rester où vous êtes.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Donc simplement vous dire que je le regrette, que les choses se passent comme cela et que le fonctionnement se déroule comme cela.

Certains sont informés avant, disposent des documents avant.

Je suis très heureuse aussi d'avoir entendu Monsieur De Baker, si ce n'est que cela aurait été plus intéressant pour notre groupe aussi d'avoir connaissance au préalable de sa présence et peut-être des documents, ce qui nous aurait permis peut-être de mieux préparer cette séance. Tout simplement.

C'est simplement ce que je voulais dire. Permettez-moi

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Madame Karler, on n'a rien reçu. J'ai expressément demandé tout à l'heure les slides.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Monsieur le Bourgmestre,

Si vous le souhaitez, je me lève et je vous donne ce document. Je ne supporte pas la mauvaise foi quand même. Ce document est là et sur ce document figure la présence connue auparavant et les propos tenus et repris sur le document de Monsieur De Baker.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Quand Madame Hubinon sera revenue, vous pourrez faire un aparté avec elle pour essayer de tirer cela au clair mais voilà.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Comprenez que je le regrette, de ma position parce que mon exposé ne sera pas aussi à propos, il ne sera pas aussi clair et pas aussi à propos par rapport à l'orateur du jour.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Nous ne doutons pas que sans cela, il aurait été beaucoup mieux, Madame Karler. Je vous en prie.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Bien sûr.

Premier élément.

Deuxième élément, par ailleurs aussi, le rapport complet qui nous a été transmis cet après-midi (14h52) mais passons.

Venons-en plutôt à l'essentiel puisque, quelque part, ce que je souhaitais avant tout – si vous

me le permettez – c'était de m'adresser d'abord et avant tout aux travailleurs du CPAS, personnel soignant, travailleurs sociaux, administratifs, logistiques mais aussi les grades légaux et pour leur redire et leur exprimer notre soutien et notre pleine confiance par rapport au travail quotidien qu'ils accomplissent brillamment tout au long de l'année, en faveur d'un public plutôt fragilisé.

Evidemment, ces félicitations, ces remerciements s'adressent aussi au personnel de la Ville. Cela, c'est fondamental.

J'en profite au passage pour dire à quel point c'est un dernier Conseil conjoint Ville-CPAS et c'est surtout aussi l'occasion de dire à quel point ce mandat de Conseiller de l'Action sociale est un mandat extrêmement intéressant et que l'on a plaisir à exercer puisque finalement, il s'agit d'une mission relativement noble au service de la dignité humaine.

En quelque sorte, être Conseiller CPAS, c'est participer à une communauté de vie plus égalitaire, plus digne, dans laquelle chacun peut trouver sa place, dans le respect de ses ressources mais aussi de ses limites.

Et puis la diversité de la fonction et l'impact citoyen qui est directement perceptible – parce que c'est cela la réalité – expliquent aussi la richesse de ce mandat.

La réalité, c'est laquelle? La pauvreté, je ne vous apprendrai rien, gagne du terrain. Namur n'est évidemment pas épargnée. Le nombre de bénéficiaires du RIS explose puisque l'on sait que plus de 4.000 ménages ont touché, au moins une fois, le RIS au cours de l'année, donc c'est énorme. On parle même de 3.248 personnes (qui est le nombre moyen de bénéficiaires du RIS), une augmentation de 10 % par rapport à 2016 et une augmentation qui s'avère se réitérer avec deux chiffres encore. Donc la pauvreté, elle est là. On la voit, on le sait, on ne peut pas aujourd'hui se dire que nos moyens sont suffisamment efficaces puisqu'elle gagne effectivement du terrain.

Par conséquent, cette réalité engendre des dépenses supplémentaires pour le CPAS. Les résultats budgétaires sont malheureusement inédits, en témoignent aussi – rappelez-vous – les comptes 2016, c'était un mali de 64.000 €, l'exercice 2017, on arrive à un équilibre. Bref, il convient d'agir puisque les projections qui nous amènent jusqu'aux années 2022 et 2023 confirment que, même après des efforts de réduction des dépenses, le CPAS affrontera, sans autre décision, un déficit structurel important.

Cela veut dire quoi? Que la situation sociale risque de s'aggraver dans les années futures. Le centre devra faire face à une augmentation des dépenses de dettes aussi, résultant des investissements lourds à venir dans les maisons de repos, les résidences-services et d'autres inconnues subsistent encore en ce qui concerne notamment certains financements liés à la réforme de l'Etat également.

J'ai envie de vous dire, Monsieur le Président du CPAS, qu'il va falloir conscientiser vos partenaires de la majorité pour faire de l'action sociale enfin une priorité et l'action sociale apparaît d'ailleurs comme une priorité dans votre déclaration de politique communale.

On dirait parfois que la réalité sociale s'est éloignée de vous. Un max pour les grands projets structurels qui participent au développement économique de la Ville, nous y sommes évidemment favorables, dans une certaine limite, sans excès mais pas au détriment des besoins élémentaires de la population.

La réalité aujourd'hui nous rappelle qu'il y a quand même de nombreux Namurois, de plus en plus nombreux, qui doivent choisir entre se nourrir, se soigner, permettre l'exercice d'activités scolaires ou parascolaires à leurs enfants. La réalité, c'est celle-là.

Nous vous sollicitons et nous vous sollicitons d'année en année pour que la majorité puisse permettre au CPAS d'accomplir ses missions, de faire face au phénomène de pauvreté, de garantir aussi l'accessibilité de l'offre des services aux jeunes, comme aux aînés.

Compte tenu de ces prévisions budgétaires, et tout particulièrement hyper inquiétantes dès 2023, au-delà du soutien urgent et impérieux de la Ville, il nous faut vraiment repenser l'action sociale de façon globale mais aussi transversale.

Le déficit estimé en 2023, c'est près de 2 millions et l'équilibre ne pourrait être atteint jusqu'en

2022 qu'en épuisant le fonds de réserve et la dotation exceptionnelle. Je vous le disais tout à l'heure.

C'est vrai que les synergies et les collaborations tentent à s'améliorer dans quelques domaines et ce, grâce aux professionnels de terrain et l'évolution est franchement perceptible.

Il n'en reste pas moins qu'elles se limitent à quelques projets et qu'elles ne sont ni structurelles, ni organisées. Le document qui reprend la somme des synergies en témoigne. Même si c'est année, il fait plus de 140 pages, il n'y a aucune donnée sur la valeur ajoutée de ces collaborations, sur l'impact budgétaire en termes de rapport coûts-bénéfices. Evidemment, c'est ce que l'on souhaiterait aussi avoir. S'il y a effectivement collaboration, qu'est-ce que cette collaboration ou cette synergie organisée entre la Ville et le CPAS produit comme effet et comme résultat? En quoi cela constitue véritablement une richesse? Quel est l'impact citoyen sur le plan qualitatif et le plan quantitatif? C'est effectivement ces éléments-là qui nous permettraient de voir comment on peut avancer.

Je voudrais en venir quelques instants à la dotation communale puisque, hors inflation, elle est quasi inchangée depuis 15 ans. Concrètement, c'est cela les chiffres. Elle s'élevait à un peu moins de 10 millions en 2002 et à toujours un peu moins de 2 millions en 2016.

La modification de la dotation intervenue fin 2014 aggrave évidemment la situation financière du CPAS.

Cette dotation a été revue à la baisse en 2014 et cette diminution, contrairement à ce qui a été prévu, ce chiffre de 2015 à 2020 a une perte pour le CPAS de 10,5 millions. Ce chiffre est hyper conséquent, vous l'entendez.

Le montant de l'intervention par habitant est d'ailleurs inférieur à la moyenne des CPAS des grandes villes. Et ce résultat, d'année en année, continue et persiste.

On parlait de 142 € par habitant à Namur en 2016 alors que la moyenne s'élevait à 149. Pour 2017, nous approchons à peine les 150 € et on sait que cela reste insuffisant et de toute façon inférieur aux autres grandes villes.

J'irais même plus loin: d'autres villes parfois proches de la Ville d'Andenne ont augmenté la dotation au CPAS cette année et l'année dernière, face justement à la paupérisation de leur population. Ce sont des réalités nouvelles.

Si je me réfère un peu à vos déclarations de début de législature mais aussi en cours de législature: "la continuité de la politique sociale", j'ai envie de dire ben non, c'est faux. Puisqu'il y a eu réduction de cette dotation de plus de 10 millions d'euros de 2014 à 2020, alors que c'était initialement prévu.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

À 2020.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Les besoins croissent, les moyens diminuent. C'est une réalité.

Je continue parce que l'occasion nous en est donnée.

Maintenir et attirer la population sur notre territoire, c'est aussi une priorité qui figure et qui figure d'ailleurs toujours sur votre site Internet.

Alors que Namur est une des rares communes qui perd ses habitants. Les jeunes s'en vont ailleurs, construire, acheter ailleurs aux alentours. Les prix élevés des logements, des terrains à bâtir poussent les jeunes ménages à s'installer dans des communes de plus en plus éloignées de leur pôle d'emploi.

Ce sont les chiffres. La commune de Namur est une des rares communes où les chiffres sont aussi mauvais que ceux-là.

L'augmentation des logements publics: je pense que l'on en a parlé tout à l'heure. J'entends bien votre réflexion sur les 10% et je peux même la partager. Supprimer les quotas, on a envie d'y croire, on a envie de se dire que ce serait encore mieux. Soutenons plutôt l'évolution, le travail et les efforts des uns et des autres.

On le voit dans d'autres politiques. L'emploi des personnes handicapées, si l'on supprime le quota, on n'en est nulle part. Il y en a même où il y a des quotas et on n'en est quand même nulle part.

Je pense que la réflexion est peut-être à avoir autrement.

La mise en place d'une structure Basseille, c'est peut-être aussi une évidence et repris tel quel dans votre déclaration de politique communale de départ. Il y aura un centre Basseille durant cette législature sur le terrain namurois. J'espère qu'aujourd'hui, vous répondrez à cette promesse.

La prise en compte des personnes handicapées: effectivement, il y a du travail qui s'opère. Par ailleurs, concernant l'emploi des personnes en situation de handicap, je pense que le CPAS continue à constituer un mauvais exemple puisque le quota imposé n'est même pas atteint.

La maison de convalescence figure aussi au programme et dans les déclarations de politiques sociales, Monsieur le Président du CPAS. Et puis là, qu'est-ce que l'on voit? De longues réunions, de l'argent investi tant par le CHR, tant par le CPAS, des nombres d'heures de réunions incroyables et in fine, aucune avancée et même aucun écho.

L'espace d'animation pour les jeunes en centre-ville, parlons-en, des jeunes qui frappent de plus en plus souvent aux portes du CPAS.

Soutien au secteur de la jeunesse: alors que l'on sait très bien que les maisons de jeunes ont fait face à des réductions conséquentes de subventions, à des entretiens des locaux, à des réparations inéluctables qui ne se déroulent pas dans les temps et qui ne leur permettent pas de mener leur travail dans des conditions acceptables.

Moi j'entends aussi, pour en revenir un peu aux moyens dont dispose le CPAS, que vous répondez toujours depuis de longs mois, parfois de longues années: "Ne vous inquiétez pas, le jour où le CPAS présentera son budget de façon complètement et structurellement déficitaire, nous la Ville, on vous promet d'intervenir".

Mais oui mais non. Ce n'est pas à ce moment-là, en 2022-2023 qu'il faudra compenser les trous parce qu'en attendant, que se passe-t-il? Le CPAS, que fait-il? Il tente d'équilibrer tant que faire se peut ses chiffres. Et qu'est-ce qu'il fait pour cela? Il prend des mesures. Des mesures de gestion qui impactent qui? Qui impactent les bénéficiaires d'une part, mais aussi le personnel d'autre part.

C'est quoi ces mesures de gestion? C'est le remplacement d'agents pensionnés par des agents début de barème – entendez-moi – par des agents début de barème, alors fini le recrutement de nouvelles personnes expérimentées au CPAS. C'est la suppression des tarifs préférentiels pour les Namurois aux maisons de repos. C'est l'augmentation des prix des maisons de repos. C'est aussi le recadrage et le resserrage au niveau des lignes directrices qui guident un peu les lignes de conduite. Vous le savez, on décide de venir en aide de façon individuel à la population selon les moyens dont on dispose. Il y a une certaine autonomie au niveau du CPAS et évidemment, il est toujours possible de resserrer un peu les choses.

Ce n'est pas après qu'il faut intervenir parce qu'il faut se rappeler que l'obligation d'équilibre budgétaire, cela ne doit pas faire oublier la responsabilité sociétale au cœur de l'action du CPAS qui est de permettre à tous de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Il ne faut pas attendre. C'est au jour d'aujourd'hui qu'il faut donner les moyens pour permettre au CPAS de déployer une politique sociale digne de ce nom et qui permette de répondre aux besoins des citoyens, besoins qui sont de plus en plus importants.

On parlait de la dotation. Cela va de pair avec la masse salariale du CPAS. 2012, on a 612 équivalents temps pleins, 639 en 2017. Cela représente une vingtaine de personne en plus. Vous imaginez le nombre de bénéficiaires en plus entre 2012 et 2018?

Cela veut dire quoi concrètement? Cela veut dire que les travailleurs sociaux, les assistants sociaux qui sont là derrière leur bureau et qui font un travail au quotidien doivent gérer pas moins de 100 dossiers, (une nonantaine, certains diront, 92), donc près de 100 dossiers de façon individuelle.

Evidemment, ce travail individuel et relationnel avec les individus qu'ils accompagnent, ce n'est

pas leur seul travail. A côté de cela, il y a une charge administrative qui est conséquente, de plus en plus conséquente puisque le niveau fédéral impose des contraintes administratives qui pèsent sur les travailleurs sociaux mais c'est aussi un travail de réseaux et de collaborations. C'est cela aussi le devoir du travailleur social. C'est cela aussi qui fait son métier et qui fait la nature de son travail et c'est cela qu'il aime à faire, pour entretenir le réseau, pour dégoter le potentiel employeur, etc. Il faut des contacts, il faut des rencontres de terrain, il faut des réunions. Cela prend du temps.

Donc en moyenne, on peut dire qu'un assistant social a quoi? 30 minutes à peine à consacrer à une de ces personnes. Comment voulez-vous? Alors qu'on sait à quel point un accompagnement continu en début de processus, en cours de processus et en fin de processus est vraiment fondamental pour avoir des résultats efficaces et fondamentaux.

Vous comprendrez que de notre point de vue, le bulletin nous paraît quelque peu insatisfaisant au regard des promesses non tenues, au regard de la réalité de la pauvreté à Namur.

Par ailleurs, comme on l'a déjà dit et je ne vais pas répéter ce que ma Cheffe de groupe a cité, parce qu'il y a vraiment des dossiers importants et positifs qui sont menés à bien. Je parlerai notamment du secteur des aînés et des maisons de repos, des nouvelles constructions, des mises aux normes, de l'arrivée prochaine d'une coordination pour encadrer le secteur des aînés; ce qui nous paraît vraiment être des projets très précieux. Le service des repas à domicile aussi, qui connaît quand même un boum et un développement et qui est travaillé au quotidien.

Je citerai en boutade le Fonds social de l'Eau qui est enfin exploité parce que l'on note pour la première fois 92% des moyens dépensés. Cela veut dire quoi? Cela veut dire qu'on a les moyens. Cela veut dire que le CPAS les a bien exploités parce qu'il les a redistribués aux personnes qui en avaient besoin et il les a redistribués de façon brillante puisque 92% des moyens ont été dépensés alors qu'avant, cela se chiffrait à 60%.

Je pense que des dossiers intéressants, pertinents, brillants sont aussi menés.

Vous allez me dire que c'est un peu facile de dire ce que l'on fait de bien, ce que l'on fait de mal. On est un peu là pour cela, pour nourrir une opposition un peu constructive. Nous, on aurait envie de vous dire ce que l'on vous répète déjà depuis longtemps: comment on ferait ? C'est quoi nos priorités ? Qu'est-ce que l'on ferait ?

On ne va pas vous le répéter longuement mais il nous paraît vraiment important qu'il y ait un Président du CPAS en charge de l'Action sociale, qu'il y ait une personnalité politique qui gère l'ensemble des politiques sociales à Namur.

Une personnalité politique, pourquoi?

Avant tout pour plus de cohérence, pour plus de qualité, pour plus de régularité, pour éviter des doublons mais aussi des ruptures dans des dossiers délicats comme cela a été le cas, pour le dossier lié à la mendicité, pour le dossier lié à la levée du secret professionnel, etc., etc. Evidemment, une seule personnalité qui pilote un peu l'ensemble de la cohésion sociale, cela permettrait également d'aboutir à de réelles synergies. Les synergies dépassent le strict cadre de marchés conjoints. Elles dépassent cela. Effectivement que c'est intéressant de continuer à examiner les possibilités en termes de marchés conjoints.

Pour le site Internet, je vois que la Ville a fait un super site. Pourquoi est-ce que le CPAS n'a pas été consulté? Pourquoi on n'en a pas profité pour le remettre à jour et en créer un unique pour une meilleure lisibilité de l'offre des services? Alors que le site du CPAS, vous le savez, est devenu obsolète.

Il y a des tas de CPAS qui fonctionnent avec des marchés conjoints avec leur Ville et cela se passe très bien. J'entends bien qu'avec certains marchés, ce n'est peut-être pas le plus pertinent et qu'il y a des centrales qui sont encore plus pertinentes aujourd'hui mais il y a quand même des synergies à certains niveaux, au niveau de l'envoi postal, au niveau de la téléphonie, au niveau de tas de fournitures, au niveau des formations, au niveau des déplacements, de la réparation des véhicules, il y a des tas de choses qui pourraient être enclenchées. Vous le savez parce que vous l'avez souvent regretté, Monsieur le Président, parce que ce n'est pas toujours évident.

Je pense que cela, c'est en tout cas une de nos propositions, c'est qu'à l'avenir, une seule personnalité porte l'ensemble des dossiers parce que ces synergies permettront la cohérence mais aussi des économies d'échelle et là, on pourrait retrouver des moyens.

Evidemment, au-delà de cela, ce serait aussi booster et doper un peu les moyens et augmenter la dotation de la Ville en faveur du CPAS. Cela, que vous le vouliez ou non, c'est une question de choix politique. On peut décider de consacrer des moyens à la politique sociale ou de consacrer des moyens à l'entretien téléphérique, d'une tortue, d'un concert. Ce sont des choix politiques et aujourd'hui, la priorité, elle est celle-là: c'est la pauvreté de nos citoyens et c'est celle-là qu'il faut vraiment vaincre.

Ce sont en tout cas deux pistes qui nous semblent fondamentales. C'est à un niveau politique que cela doit se jouer, à un niveau institutionnel pour qu'il y ait effectivement sur le terrain et sur le niveau opérationnel, de véritables changements et que l'on puisse, demain, voir moins de personnes frapper à la porte du CPAS.

Je vous remercie.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Madame Charles.

Mme M-F. Charles, Conseillère de l'Action sociale MR:

Je vous remercie.

*Monsieur le Bourgmestre,
Monsieur le Président du Conseil de l'Action sociale,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Chers Collègues,*

Les synergies entre Ville et CPAS sont primordiales. Le rapport fait témoigne que l'évolution de celles-ci va dans le bon sens. Elles sont tellement essentielles car, comme aime à le rappeler notre Gouverneur dans sa mercuriale d'octobre 2017: " Dans notre monde complexe, les matières communales ont un impact sur la pauvreté et réciproquement".

Le travail de tous les intervenants sociaux, tant à la Ville qu'au CPAS, est remarquable. Vous l'avez souligné, l'humain est continuellement replacé au cœur des préoccupations de tous et c'est bien là l'essentiel de l'action sociale.

Maintenant j'aimerais apporter une réflexion. Le CPAS garde, dans l'esprit de la population, une très mauvaise réputation. Combien de fois ai-je entendu des propos très limites, souvent empreints de racisme?

Aujourd'hui, les CPAS sont partie prenante de la réinsertion sociale et professionnelle. Les missions ont évolué. Il faut le dire, le rappeler, le marteler car il reste toujours une partie de la population qui a peur, voire honte de frapper à la porte d'un CPAS.

Je pense aux travailleurs qui n'arrive pas à boucler la fin de mois, pour quelles que raisons que ce soit (Malika Ben Brahim l'a rappelé) et je pense, en ma qualité de commerçante, bien évidemment aux indépendants et aux petits commerçants qui, lorsqu'ils ont tout fait, tout perdu pour sauver leur outil de travail, n'ont plus aucune ressource.

Le mot faillite résonne encore et toujours dans les esprits comme un échec magistral. C'est aussi pour ces personnes fragilisées qu'il faut apporter des solutions adaptées de réinsertion et faire évoluer les mentalités.

Le CPAS est un service d'aide efficace et personnalisé aux citoyens, pour tous les citoyens.

Je vous remercie de m'avoir écoutée et bien plus encore, je cite à nouveau notre Gouverneur: "Le domaine des possibilités que l'on permet d'explorer ou à l'inverses, les barrières que l'on impose au CPAS sont tributaires, incontestablement, d'une certaine idée que les décideurs politiques locaux se font de notre société".

Donc, je vous remercie de m'entendre.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Madame Charles. Madame Boterberg.

Mme R. Boterberg, Conseillère de l'Action sociale cdH:

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Monsieur le Président du Conseil de l'Action sociale,
Mesdames et Messieurs les Conseillers des deux instances,

Dans les synergies avec la Ville, il est plusieurs fois question des aînés. On pense, par exemple et entre autres, au projet Proxidem lancé en 2017 dans lequel des référentes démente du service de la Cohésion sociale et du CPAS travaillent en collaboration avec la Ligue Alzheimer.

Comme vous le savez, dans notre pays l'espérance de vie a sensiblement augmenté d'après les experts. Je m'en réjouis d'ailleurs. La part des 65 ans et plus augmente de plus en plus dans nos sociétés. D'après les prévisions du Bureau fédéral du Plan, cette part devrait atteindre près de 25% en 2061.

Le CPAS, tout comme la Ville, dispose de plusieurs leviers dans le cadre de la politique des aînés. A l'heure où les maisons de repos sont très sollicitées, le maintien à domicile de la personne âgée semble aussi une solution raisonnable à envisager, pour autant que l'état de santé de la personne le permette. D'autant plus qu'il est avéré que maintenir les personnes âgées dans leur environnement est une garantie de stabilité.

En l'occurrence, le CPAS pourvoit à l'accompagnement à domicile, que ce soit via le service d'accompagnement à proprement parlé, écoute, conseils, informations sur les services possibles, sur les droits des citoyens, mise en relation avec les différents acteurs sociaux et médicaux nécessaires à un accompagnement social personnalisé, car chaque parcours de vie est différent; le service de repas à domicile: des repas variés, adaptés à la plupart des régimes particuliers mais aussi un contact humain et bienveillant lors des visites de livraison; la plateforme namuroise du soutien à domicile, dans un autre registre, avec la participation d'autres institutions et de nombreux acteurs citoyens ou professionnels, un endroit idéal pour échanger les bonnes pratiques, les informations utiles et aussi le Guide des Aînés, actualisé en ligne.

Le CPAS dispose aussi de 5 maisons de repos publiques qui offrent aujourd'hui 472 lits à des résidents plus ou moins dépendants. Des maisons de repos qui, pour être aux normes, subissent aujourd'hui une importante cure de rajeunissement, voire même une complète reconstruction pour celle d'Harscamp et La Closière, afin que bientôt chacune d'elles propose 101 lits dans des conditions idéales de séjour pour nos aînés.

Des investissements financiers importants mais aussi des subsides importants: 12 millions d'euros de la Wallonie, dans le cadre de son Plan Papy Boom, mené par un certain Maxime Prévot, à l'époque Ministre wallon; des reventes de bâtiments mais aussi le recours à des réserves de fonds internes permettent au CPAS de ne pas augmenter la charge d'emprunt bancaire. Une manière de travailler raisonnable et résonnée.

Ces investissements ont été dépensés et préparés en parfaite concertation entre les services financiers et le Conseil afin de ne pas entraver l'équilibre financier fragile de l'institution.

Pendant que les phases de travaux s'enchaînent aux Chardonnerets à Jambes, au Grand Pré à Wépion et à Saint-Joseph à Temploux, les dossiers des deux nouvelles maisons de repos de Salzinnes (Harscamp) et Erpent (La Closière), s'échafaudent avec une vision de fin de travaux vers la mi-2021.

Sans oublier la construction d'une nouvelle résidence-service de 19 logements à Temploux et un projet de 19 autres à Salzinnes, qui répondent aussi à une demande de nos aînés, souvent l'étape intermédiaire entre le domicile et la maison de repos.

Nous nous réjouissons que le Conseil de l'Action sociale soit ambitieux et ait consenti ces investissements pour le bien vieillir des aînés. Cette nécessité n'est plus à prouver.

Alors oui, vraiment, Namur est une ville amie des aînés.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Madame Boterberg. Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais remercier aussi – comme mes collègues, je pense que c'est important – l'ensemble des équipes de terrain, tant du CPAS que de la Ville pour le travail réalisé au quotidien. Cela m'apparaît important.

Je souhaite remercier également l'exercice, que j'avais moi-même demandé lors du dernier Conseil conjoint, sur le fameux document de 130 ou 140 pages, en tout cas l'exercice a été fait même s'il apparaît incomplet, même si j'ai envie de dire qu'on est dans une première phase où il manque une série de choses mais il y a un effort qui a été fait.

Il y a aussi un effort qui a été réalisé sur une tentative de dire ce qui était fait en matière de synergies, davantage que la page recto-verso que nous avions l'année passée. Je pense qu'il faut le reconnaître.

Est-ce que, pour autant, on est satisfait du résultat? Vous comprenez quand même que je ne vais pas aller dans votre sens et pas par simple opposition, bien sûr que non. Si je n'intervenais qu'aujourd'hui, fatalement vous auriez pu dire oui, mais force est de constater que ce que l'on a déjà dit depuis ces 6 dernières années et ce qui arrive aujourd'hui ne nous apparaît pas être tout à fait atteint en termes d'objectifs.

Pour reprendre vos termes, en tout cas les termes de la note de politique sociale, voilà ce qu'elle disait: "Tant la taille et le rôle de la capitale wallonne de notre ville doivent nous encourager à traduire politiquement davantage l'ambition que nous devons avoir pour elle, quant à l'amélioration des situations difficiles vécues par les personnes en situation de précarité.". Donc une volonté qui était exprimée dans la déclaration de politique communale et renforcée bien sûr dans le PST (Programme Stratégique Transversal), même déclinée.

Le bilan de la vision que l'on peut avoir, que je vais expliquer, n'est pas celui-là et qui en plus est corroboré par une série d'indicateurs.

Tout d'abord, les indicateurs namurois d'accès aux droits fondamentaux et au bien-être qui sont en recul. En 2008, alors que sur 262 communes, on était en 183^{ème} position, aujourd'hui on est en 197^{ème} position.

D'autres indicateurs, comme les indicateurs de bien-être, sont aussi peu élogieux. Sans vouloir porter le coup fatal en disant que c'est uniquement de la faute de la Ville et du CPAS, ce sont quand même des indicateurs qui prouvent que l'effort et les synergies ne sont pas tout à fait au rendez-vous.

Pourquoi? Tout simplement parce que même si votre texte – vous en êtes convaincus et je vous ai entendus – concorde à dire que les synergies existent, malheureusement nous avons dû enregistrer pas plus tard que ces 12 derniers mois, des fameux couacs en matière de synergies.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur ce qui nous aura fait bondir et ce qui aura questionné votre majorité. Je pense au dossier mendicité, je pense au dossier de l'ordonnance, je pense au dossier de l'abri de nuit et je pourrais encore vous dire les conséquences de ces politiques qui, aujourd'hui, n'ont pas trouvé de solution, notamment – et je vous l'ai déjà dit – les afflux de SDF, les squats qui n'ont aucune réponse, etc., etc.

Ce que l'on pourrait aussi vous reprocher, c'est le manque d'ambition qui, pourtant, est clairement mise dans votre politique et manque de vision également, d'anticipation.

Sur le supplétif, par exemple: l'abri de nuit supplétif, cela fait maintenant 3 ans que l'on en parle et aujourd'hui, à moins que vous ayez une réponse concrète, on n'en est toujours nulle part et on ne sait pas si, en novembre, nous aurons un accueil digne de ce nom. Vous savez comme moi combien c'est important.

Sur le Housing First, on est ravi d'avoir entendu au moins aujourd'hui une innovation mais on est en fin de législature.

Sur l'accueil de jour, une série de constats ont été faits. On doit noter, force est de constater – et il faut le dire et le souligner en effet – qu'il y a une évolution depuis 6 ans, parce qu'on y a travaillé mais aujourd'hui, les constats qui sont relevés par le RSUN porte atteinte au fonctionnement même de l'abri de nuit et surtout à son dispositif actuel.

Voilà toute une série de choses qui sont des indicateurs qui portent à croire qu'il y a là des politiques qu'il faut absolument changer, des politiques à modifier.

Ma collègue vous l'aura dit: pour assurer un travail social digne et de qualité, il faut que les moyens puissent suivre. Les moyens de première nécessité également, envers les acteurs de première ligne qui concourent à un service public de qualité. Je pense notamment aux associations qui sont conventionnées et qui figurent d'ailleurs dans le Plan de Cohésion sociale et qui assurent un travail de première ligne. Je pense qu'il faudra aussi revoir leur dotation à un moment donné.

Le matériel de première nécessité, comme les couvertures, les vêtements chauds, l'eau en bouteille, tout cela sont des indices qui montrent qu'il faudra aussi porter une attention particulière sur cette qualité de vie.

Sur le logement, il manque clairement une vision en termes d'avenir et en termes de perspectives, avec une véritable charte de mixité sociale et urbaine. Je pense que là, on est d'accord sur le fait qu'il faudra augmenter le nombre de logements publics pour pouvoir asseoir une politique globale et cohérente en matière d'accès aux droits fondamentaux.

Je ne serai pas plus long. Je vous remercie pour votre attention.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Monsieur Martin. Madame Bertrand.

Mme S. Bertrand, Conseillère de l'Action sociale cdH:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Monsieur le Président du CPAS,

Chers Collègues,

C'est avec plaisir que ce soir nous constatons, devant tout le monde en séance publique, la nette amélioration des synergies entre la Ville et le CPAS, depuis ces dernières années et on ne peut que s'en réjouir.

Un franc rapprochement des réflexions, un partage des bonnes pratiques, des échanges quotidiens entre les services. La preuve en est: ce rapport plus complet, plus étoffé, déterminé à nous faire comprendre que bien des choses existent et cette fois, on a pris le temps de le développer en long et en large sans résumé.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette collaboration est active. Les choses s'organisent de mieux en mieux afin de les faire correspondre à une vision plus actuelle de l'aide sociale concertée.

A tous les niveaux, des ouvriers aux mandataires, en passant par les travailleurs sociaux et les cadres, ensemble, nous mettons en place une politique construite pour nos citoyens. Car, rappelons-le, les citoyens namurois qui ont besoin d'être aidés, accompagnés n'en ont que faire de savoir si leur interlocuteur est payé et engagé par la Ville ou par le CPAS. Non, nos deux institutions sont nécessairement complémentaires, à mille lieues de toute concurrence qui serait d'ailleurs tout à fait irrationnelle.

Nos ressources rassemblées permettent de toucher des publics différents, isolés, dont les besoins sont multiples et ce, sur l'ensemble du territoire de la ville. L'important est que l'on puisse rencontrer le désarroi de ces citoyens, les comprendre et les aider.

Les problématiques traitées par nos travailleurs sociaux sont complexes et souvent multiples. On le constate jusqu'en comité spécial, chaque semaine. Les interventions d'urgence sont malheureusement devenues quotidiennes. La confrontation à cette réalité est toujours plus difficile, insufflée pourtant un dynamisme enthousiasmant à nos équipes, tant à la Ville qu'au CPAS. Ils savent, tous et toutes, que leurs interventions sont indispensables afin d'accompagner ces familles, ces personnes âgées, ces jeunes gens, ces personnes seules, ces SDF, ces personnes issues de l'immigration ou subissant les pertes d'emplois massives ou les exclusions du chômage.

Il n'est donc rien de plus normal, Mesdames et Messieurs, et bien naturel que tous ensemble ce soir, nous remercions tous ces travailleurs des deux institutions, très sincèrement pour cet investissement qui va bien au-delà de ce qui est parfois imaginable.

Vous connaissez sans doute ce refrain d'une chanson française bien connue: "Toi plus moi, plus tous ceux qui le veulent, plus lui, plus elle". Ce refrain me semble bien illustrer l'état d'esprit des équipes qui s'investissent tous les jours sur le terrain.

Bien sûr, certains nous diront et nous ont dit d'ailleurs, que l'on peut toujours faire mieux et améliorer la collaboration. Et on y travaille. Oui, les choses avancent, mieux dans certains domaines que dans d'autres, soyons réalistes mais pour autant que le seul objectif partagé soit et reste que chaque citoyen trouve ou retrouve sa place dans notre ville, hé bien oui parfois, il faut accepter de laisser le temps au temps.

Les fondations sont solides. Les murs porteurs aussi. Les plans sont francs et cohérents. Les plafonds, hors d'atteinte. Il nous faut donc bâtir ensemble cet espace d'alliance et de dignité que seules nos institutions peuvent oser entreprendre et ce, avec tous nos partenaires de réseaux confondus.

La fin d'une législature est aussi l'occasion des bilans.

Oh, au CPAS, on peut vous présenter de nombreux chiffres, graphiques ou statistiques. Parfois, cela aide à mieux comprendre ou bien pas du tout. Alors non, je ne vous parlerai pas de chiffres. Quoique, oui malheureusement ceux d'un signal d'alarme. Aujourd'hui, plus de 35% des bénéficiaires du RIS au CPAS ont moins de 25 ans. Cette réalité est loin de ce que l'on pourrait imaginer dans une ville comme la nôtre, à Namur. Et pourtant, c'est une réalité. Ce public cible est largement au cœur de nos actions, tant au CPAS qu'à la Ville, et au cœur de nos préoccupations, soyez-en certains.

D'autres chiffres sont plus encourageants, heureusement. Notamment, encore une fois dans le cadre des synergies avec la Ville à relever, concernant la réinsertion socio-professionnelle par exemple.

En effet, en 2017: 1.665 personnes ont été suivies par le service Synergie emploi du CPAS, soit le double de 2013. Ce chiffre démontre les efforts entrepris par cette cellule pour sensibiliser les personnes à la formation et à la recherche d'emploi. Un travail de fond est mené afin de développer une dynamique constructive autour des bénéficiaires mais aussi une dynamique prospective vers les employeurs.

On peut franchement s'en réjouir aussi. La mise au travail des bénéficiaires, via les articles 60 : en 2017, 20% de plus qu'en 2012.

Si la Ville est pourvoyeur de nombreux contrats de ce type, on le sait à des conditions certes particulières, d'autres institutions le sont également comme la Province, le CHR mais aussi de nombreuses asbl ou entreprises d'économie sociale qui occupent ensemble 40% de nos travailleurs.

Les mises au travail, via les articles 61, commencent aussi à bien se développer. Tout en sachant que la priorité des deux dispositifs, le Président l'a rappelé tout à l'heure, est certainement l'encadrement des travailleurs. Nous y tenons beaucoup. Ainsi, en 2017: 444 personnes ont été mises à l'emploi via l'aide du CPAS.

Je mettrai aussi en parallèle avec l'insertion socio-professionnelle, car cela va de paire, les excellents résultats de la Cellule Alpha français-langues étrangères du CPAS. Dans les locaux tous rafraîchis de l'ancienne petite école de la Froidebise à Jambes, mes voisins, cette structure accueille aujourd'hui 135 personnes par an contre seulement 75 avant 2015. En effet, l'apprentissage du français est un facteur prépondérant dans la recherche d'emploi. C'est la raison pour laquelle cette cellule travaille en étroite collaboration avec Synergie emploi.

J'avais dit pas de chiffres. Je vais m'arrêter là sinon je vais risquer des soupirs et des critiques.

Il me reste cependant, Mesdames et Messieurs, une chose à vous dire. Depuis plusieurs années, les politiques sociales, un peu partout, s'articulent sur le modèle du bien vivre ensemble. Aujourd'hui, le respect, la solidarité, la tolérance, l'intégration, la considération, l'acceptation sont autant de valeurs qui nous amènent à réfléchir au devenir ensemble.

Pensons-y.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :
Merci Madame Bertrand. Monsieur Allard.

M. E. Allard, Conseiller de l'Action sociale MR:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Espérons que mon propos n'entraînera pas, pour certains, le dernier soupir. C'est du moins ce que je vous souhaite.

(Rires dans l'assemblée).

La politique sociale à Namur, notamment à travers son CPAS, ayant toujours été mon choix en politique, j'ai évidemment apprécié les débats de ce soir et je souscris totalement à toutes les synergies qui sont, ont été et seront mises en œuvre.

Je m'associe évidemment aux autres orateurs pour remercier aussi tous ceux qui s'y investissent au quotidien, chacun à son niveau.

Sur le document proprement dit qui nous est proposé ce soir, je ne dirai rien, simplement relever ma double satisfaction.

D'une part, que l'on puisse réfléchir ensemble positivement et sereinement aux problèmes rencontrés et que l'on tâche, ensemble toujours, d'y apporter des solutions.

Deuxième satisfaction, c'est d'avoir pu faire intégrer dans ce document un point sur notre hôpital public namurois. C'est un peu de chauvinisme de ma part mais je trouvais que c'était important de le citer. L'hôpital public namurois, historiquement – ne l'oublions pas – du CPAS et de la Province, Sandrine Bertrand vient de le rappeler.

Par son service des urgences et son offre complète de soins, notre hôpital apporte une réponse appréciable et complète aux patients, la garantie des meilleurs accueils et soins pour tous les patients du namurois et il répond ainsi, pour certains, à un besoin quelques fois vital et bien évident en matière de dignité humaine.

Les synergies et collaborations sur le terrain hospitalier existent aussi. Je pense notamment au niveau du service des urgences entre la Police, le service NAGE avec les ambulances, etc. Donc, il y a énormément de choses qui se passent sur le terrain.

Ces synergies existent aussi sur le plan des réflexions et rencontres stratégiques pour l'avenir. Nous en avons tous entendu parler récemment. Ces réflexions, rencontres et volontés de stratégies doivent bien sûr perdurer. J'imagine que nous continuerons à œuvrer dans ce sens.

Pour rejoindre ce qui a été dit par l'Echevine Madame Scailquin, je souscris tout à fait à ce propos: la concertation et le travail en équipe sont toujours payants. Quand ils existent réellement, la démonstration est faite que l'on peut arriver à d'excellents résultats.

Voilà ce que je tenais à vous dire. Merci beaucoup.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Monsieur Allard.

Je n'ai pas eu l'occasion de noter d'autres souhaits de prise de parole, ce qui, si c'est confirmé, semble être le cas, permettra d'ouvrir alors la période des réponses.

Dans les exposés que les uns et les autres ont souhaité faire, il y a eu, pour l'essentiel, des remarques, des commentaires, des réflexions davantage qu'un grand nombre de questions. Donc, ne considérez pas que si nous nous concentrons surtout sur les réponses aux questions posées, cela signifie que nous n'avons pas écouté avec intérêt le reste des réflexions partagées.

Je répondrai, pour ma part, juste à deux questions. Une relative aux réflexions, appelons-les comme cela, relatives aux considérations budgétaires et aux dotations et une autre sur l'abri de jour, même si j'ai déjà eu l'occasion dans cette enceinte de m'exprimer sur le sujet, mais comme Madame Ben Brahim a souhaité expressément que je retrace un peu, pour ses bons soins, le chemin de ma réflexion, je vais lui partager bien volontiers.

Je laisserai le soin ensuite à Madame Scailquin et puis à Monsieur Noël de répondre pour les autres questions qui les concernaient de manière plus directe.

D'abord, j'avoue que les bras m'en sont tombés ainsi que ceux de notre service des Finances lorsque l'on a vu le Belga, puisque le parti socialiste a fait – avant même la tenue de cette

réunion et des échanges que l'on a pu y nourrir – une conférence de presse pour dire tout le bien qu'il pensait de la politique sociale et combien son groupe et sa dynamique manquaient à cette belle ville.

Les bras nous en sont tombés lorsqu'on y a lu que l'on avait privé de 10 millions d'euros le budget du CPAS sur base des chiffres jusque 2020.

Outre que j'ignorais une capacité d'être devin sur ce que sera le budget 2019 et le budget 2020 de la dotation au CPAS, on a beau retourner le chiffre dans tous les sens, personne parmi nos experts financiers, Madame Karler, n'a pu comprendre ces 10 millions. C'est de l'intox pure. On finit par s'y habituer puisqu'en la circonstance, du côté du CPAS, nous nous sommes mis un point d'honneur depuis le début de cette législature à en augmenter la dotation à chaque fois que nécessaire et les quelques moments où cette dotation n'a pas été augmentée, c'est simplement parce que le CPAS disposait de réserves qu'il pouvait alors mobiliser. C'est donc un jeu d'écriture budgétaire, mais je ne doute pas que cela n'a pas échappé à l'expert qui a préparé votre note. En la circonstance, les augmentations se sont toujours faites à chaque fois que requis et nous avons, parallèlement à l'évolution des dotations, Madame Karler, déjà thésaurisé 5 millions d'euros du côté de la Ville pour venir en soutien au CPAS, de manière anticipative lorsque le besoin s'en ferait ressentir. Et le Président du CPAS sait très bien qu'il dispose de cette faculté de tirer sur cette enveloppe de 5 millions d'euros, il ne l'a simplement pas activée dans des proportions déraisonnables jusqu'à présent parce que ce n'était pas nécessaire sur le plan de l'équation et qu'il faut faire preuve aussi de réserves par rapport aux trajectoires potentielles futures.

Je rappelle – et vous le verrez lors du Conseil communal qui aura lieu dans deux semaines vous n'y serez pas, mais on vous le rapportera – qu'en la circonstance, avec les excellents résultats du compte que nous avons du côté de la Ville, on va pouvoir alimenter jusqu'à 20 millions d'euros les réserves de la Ville de Namur, c'est-à-dire quasi le même montant que les 23 que nous avons reçus de manière exceptionnelle de la part de la Région wallonne en 2006. Rappelons que si l'on a dû les recevoir en 2006, c'est parce qu'au moment où l'on a repris les rênes à votre majorité, il y avait un déficit de 15 millions d'euros qui, là, il est certain, aurait complètement étranglé le CPAS pendant de nombreuses années.

Donc, je trouve un peu paradoxal que vous veniez faire la leçon sur les questions budgétaires alors qu'en la circonstance, les chiffres consolidés n'ont aucun sens et par ailleurs que les soutiens au CPAS ont non seulement toujours été octroyés, mais sont même prévus et projetés. Je ne sais quelle calcullette vous utilisez, si c'est la même qu'une ancienne Ministre, mais, en tout cas, on a des difficultés à réconcilier les chiffres.

S'agissant du slogan : "Un max de grands projets au détriment de l'aide alimentaire ou au détriment des plus démunis...", c'est tellement caricaturale que je ne vais pas prolonger outrancièrement. Je rappelle juste que ce sont des fonds européens qui ont été obtenus, qui ne sont pas destinés à financer ni de l'aide alimentaire ni de l'aide sociale, mais je ne doute pas que l'ancienne collaboratrice ministérielle que vous avez été et qui a participé aux intercabinets sur tous ces dossiers le sait pertinemment ou alors c'est qu'elle n'a pas compris ce qu'elle validait à l'époque ou alors, comme je le crains, elle cherche juste à faire de l'enfumage.

Sur la question d'ailleurs du téléphérique et de ces 600.000 euros de coûts, soit disant qu'à travers cet investissement, on ne sait pas aider les plus précarisés alors qu'il y a tant de besoins sociaux à rencontrer. J'aurais été tenté, mais j'ai trop de respect pour ce festival, de rappeler quand même que ces 600.000 euros, ce n'est que la moitié de ce que les mutualités socialistes consacrent chaque année à un festival de musique plutôt qu'à l'aide aux précarisés. Donc, si l'on veut commencer à tomber dans la caricature, il y a matière. Comme je l'ai dit, j'ai suffisamment d'estime pour ce festival et je suis très honoré qu'il se développe sur Namur, que pour ne pas commencer à tomber si bas.

Pour ce qui concerne la question de l'abri de jour, puisque c'était la question de Madame Ben Brahim. Je l'ai dit aux interlocuteurs, Monsieur Bourgeois et d'autres, lorsqu'ils sont venus me voir il y a plusieurs mois dans mon bureau, que ce Collège et moi-même, nous avons la conviction que l'abri de jour était incontestablement un besoin à rencontrer parce que c'est un des rares maillons de la chaîne de solidarité à l'égard des plus fragiles qui fait encore défaut sur le territoire namurois. J'ai dit et redit, cela a été répercuté à maintes reprises, que je restais

pleinement favorable à un abri de jour, mais lorsque nous avons eu des contacts et des rencontres, il a toujours été précisé deux choses.

À l'époque, quand j'ai rencontré Monsieur Bourgeois et son équipe d'ailleurs, on ne parlait pas encore d'une localisation précise, on parlait d'un projet, sans savoir encore où il allait se faire. Indépendamment de cela, il y avait aussi et surtout l'enjeu relatif à l'articulation entre le travail social qui allait être mené dans cet outil et le reste des professionnels du secteur namurois. Il faut bien reconnaître qu'au moment où je me suis exprimé sur le sujet, de l'aveu même des travailleurs de ces différents organismes publics et associatifs, il n'y avait encore aucune clarté sur la manière dont, professionnellement, les choses allaient s'articuler avec eux.

Je sais que des réunions se sont tenues depuis, qu'il y en a encore eu il y a quelques jours, qui ont permis de progresser sur le sujet, si j'en crois ce que le Président du CPAS m'a dit récemment et tant mieux. J'entends bien que vous prêtez une grande oreille à l'asbl Educ'Actions et tant mieux, mais ce n'est pas la seule à laquelle il faut pouvoir prêter une oreille. Quand vous entendez, de 5-6 sources différentes, qu'il y a des craintes et des interrogations, même si c'est nié derrière vous et je le vois bien, c'est toujours une réalité et en la circonstance, il y avait une vraie interrogation sur le sujet.

Tant mieux si à l'heure où nous parlons, les choses ont progressé et ont été améliorées mais ce n'était pas le cas antérieurement et ils étaient nombreux, les travailleurs sociaux, à nous en parler.

J'ajoute d'ailleurs que personne n'a envie de jeter par la fenêtre un don providentiel d'1 million d'euros, mais ce qui m'intéresse, c'est surtout de savoir aussi ce que l'on fait après parce qu'accepter un don, c'est une chose, assumer aussi les charges par la suite, c'est une autre chose. Là-dessus, il n'y a pas de clarté qui a pu être faite jusqu'à présent mais, en tout état de cause, on a bien compris qu'au-delà des cinq années de financement, il faudra que ce soit le pouvoir public qui remette la main au portefeuille. Cela, nous sommes prêts à le faire, mais il faut savoir dans quel cadre et pas juste, vu les sommes concernées, de manière improvisée. J'ajouterai que ce qui m'a posé difficulté, à moi comme à d'autres, c'est la localisation qui a été projetée au numéro 78.

Je n'ai pas de difficulté même à envisager que cela puisse être ailleurs dans le quartier Saint-Nicolas qui n'a pas de raison d'être sanctuarisé plus qu'un autre, mais quand vous avez tout le terreau associatif local, y compris la Maison médicale qui est pourtant historiquement réputée comme ayant été une des plus proches et avant-gardiste dans l'accompagnement des plus précarisés, qui elle-même tire la sonnette d'alarme en disant qu'aller placer ce centre de jour, cet abri de jour au numéro 78, c'est-à-dire en gros en plein cœur de la petite placette presque par défaut, mais de convivialité du village qu'est le quartier Saint-Nicolas puisque c'est un quartier qui n'a plus beaucoup de commerces, on peut les compter presque sur les doigts d'une main et les quelques commerces qui subsistent sont, tous, situés à cet endroit-là. Donc, la proximité immédiate de l'abri de jour avec le Spar, avec la frierie, avec le centre d'activité du Cinex par exemple, n'était pas propice à pouvoir garantir le maintien de ces commerces de proximité à termes, ni même la capacité de cohabiter de manière harmonieuse.

Moi, je loue et reconnais le volontarisme des porteurs de projets, je le dis clairement : ils ont le mérite d'y croire, de vouloir avancer, mais ils doivent aussi entendre que ce n'est pas parce qu'ils sont convaincus de leur projet qu'en donnant des coudes sans intégrer, sans faire en sorte que les autres puissent être partie prenante, que cela va favoriser les choses parce que je sais que Monsieur Bourgeois à mener plusieurs fois des réunions de concertation, mais qui ont été vécues par les acteurs du quartier, qui nous l'ont dit et écrit, comme étant "take it or leave it", en gros, c'était quasi à prendre ou à laisser et pas suffisamment un projet co-construit. Ce n'est peut-être pas le ressenti de Monsieur Bourgeois et de ses compagnons, mais c'est le ressenti des autres acteurs qui nous a été répercuté et je pense qu'il doit aussi pouvoir l'entendre.

Donc, la volonté n'est pas d'empêcher qu'un abri de jour voit le jour, la volonté était simplement de dire que l'on met le ola sur cette localisation-là parce que, là en plein cœur des quelques rares commerces qui subsistent encore, dans ce quartier à l'équilibre fragile au vu de son public interculturel, intergénérationnel, à profil socio-économique très diversifié, il risquait d'y avoir une rupture d'équilibre dans le quartier. Et ce n'est pas moi qui l'ait inventé en me levant un matin,

ce sont les acteurs de terrain qui sont venus nous le dire, indépendamment des citoyens. Ce n'est pas la pétition citoyenne : vous savez que l'histoire des dernières années a démontré que ce n'est pas 100 signatures qui faisaient que tout à coup, je changeais d'opinion sur un sujet ou sur un autre. J'ai laissé, à Madame Kinet, à l'époque, lorsqu'elle s'est exprimée sur le sujet, le soin d'être caricaturale comme à l'accoutumée, mais c'était réellement le problème des acteurs de terrain qui ont souhaité être entendus. Donc, on travaille puisque le Président du CPAS comme l'Echevine Scailquin, comme d'autres, on a dit : regardons s'il y a des alternatives. Il y a des alternatives, comme vous le savez, qui sont analysées, qui sont étudiées. Dès lors que la localisation ne serait pas de nature à poser un problème particulier parce qu'on ne va pas dire non dès que quelqu'un s'énervé. On sait très bien qu'établir ce type d'activité, cela va toujours générer un syndrome nimby, cela ne va jamais être accueilli avec fleurs, feux d'artifice et cotillons.

C'est de notre responsabilité aussi, comme on l'a fait dans d'autres circonstances y compris avec l'abri de nuit, de pouvoir assumer une localisation.

Donc, c'est vraiment le 78 qui était, à mes yeux et aux yeux d'autres, problématique et il fallait entendre les acteurs du quartier aussi parce que si l'on veut que le projet réussisse, il faut, à défaut que toute la population y adhère, au moins que les acteurs sociaux du terrain y adhèrent et approuvent le projet, ce qui n'était pas le cas avec le numéro 78.

Voilà pour ce qui concerne les précisions complémentaires sur ce volet.

Madame Scailquin et puis Monsieur Noël.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Je voudrais juste...

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

... vous répliquerez après, ne vous inquiétez pas.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Oui mais cela ne va pas être très long.

En fait, on comprend bien qu'il faille faire appel à une concertation de terrain, que l'on écoute, etc.

Ce qui est interpellant et ce que je voulais dire, c'est qu'à un moment donné, vous avez stoppé la concertation, l'analyse, le travail que l'on faisait au CPAS, avec le Président mais aussi avec mes collègues du Bureau permanent et que l'explication, vous l'avez donnée en Conseil communal peut-être mais nous on ne l'a pas eue.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

C'est pour cela que je vous réponds. Je n'ai pas donné d'injonction de stopper quoi que ce soit, j'ai donné mon opinion. Et j'ai effectivement dit très clairement que je ne souscrirais pas à cette localisation et que j'envisagerais même l'activation du pouvoir de tutelle de la Ville sur le CPAS. Parce qu'effectivement, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, cela me semblait être problématique.

Il faut, après, se rendre compte qu'une fois que le choix sera fait, il va devoir être assumé et il va devoir être assumé pendant des années. Ce n'est pas quelque chose qui se fait à la légère.

J'entends bien qu'il faut éviter de contrarier le généreux donateur pour ne pas qu'il s'essouffle et se détourne mais ce généreux donateur, malgré toute l'estime qu'on lui porte, ce n'est pas lui qui va devoir gérer pendant des années. Ce sera peut-être encore nous, peut-être encore vous, peu importe qui ce sera. Donc je préfère prendre l'un ou l'autre mois supplémentaire et trouver un endroit où les choses pourront s'intégrer de manière plus harmonieuse, plus pertinente et plus durable que de le faire vite-vire, rouf-rouf et de risquer à un moment donné de créer une situation peu optimale, qui va être compliquée à gérer pour qui que ce soit d'un côté ou de l'autre de la salle, pendant de nombreuses années.

Mme M. Ben Brahim, Conseillère de l'Action sociale PS:

Il n'est plus question maintenant de le faire rouf-rouf puisque l'on va remettre les discussions, la concertation et tout sur le tapis puisqu'il y a eu des réunions, notamment avec les acteurs de l'associatif à la fois local et à la fois du réseau social.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Tant mieux. Progressons.

Madame Scailquin.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Merci Monsieur le Bourgmestre.

Comme vous, les bras m'en sont presque tombés. Le désespoir pourrait presque m'envahir lorsque j'entends certains propos qui ont été tenus ce soir.

Au-delà des responsables politiques qui prennent en pleine face les mots qui ont été tenus, je pense aussi que les responsables des services, les travailleurs aussi pourraient être choqués par certains propos qui ont été tenus ce soir.

La politique sociale aurait régressé, nous aurions un manque de vision, un manque d'ambition, un manque d'anticipation.

Les indicateurs seraient uniquement mauvais à Namur.

Alors, ayons l'honnêteté de dire que l'ensemble des grandes villes sont impactées par la précarité, par la vulnérabilité et par la pauvreté. Effectivement, il faut toujours travailler et remettre le métier pour pouvoir avoir des politiques innovantes.

Un document qui était rédigé en 2013, qui a été adopté par le Conseil communal en 2013, qui comprend des dizaines de pages, avec des objectifs, des projets qui sont annoncés, démontrez-moi, dans une seule ville, dans un seul gouvernement, que tous les projets auraient été réalisés à 100% et que d'autres projets n'auraient pas vu le jour en cours de législature parce qu'il a fallu aussi innover, parce qu'il a fallu répondre à un besoin spécifique, parce qu'un soutien financier, un subventionnement était possible, que nous avons été chercher. C'est bien cela que nous avons fait au niveau de la politique sociale, tant au niveau du CPAS, qu'au niveau de la Ville.

Dire que les moyens ont été diminués, dire que nous n'avons pas financé les associations qui sont là pour lutter contre la grande précarité, il n'y a rien de plus faux que ce qui a été dit ce soir. On l'a dit à plusieurs reprises, les moyens financiers pour la politique sociale sont le deuxième budget de la Ville. C'est aussi le budget qui n'a aucune diminution au cours de la législature, toujours, toujours l'ensemble du Collège a soutenu les demandes qui venaient tant du CPAS que de la Cohésion sociale pour maintenir les budgets, pour renforcer les budgets et à chaque moment, nous avons été à l'affût de sources de financement différentes, venant du Fédéral, de la Province, de la Région voire aussi de l'Europe. Nous ne sommes pas restés les bras ballants pour ne pas renforcer le financement de la politique sociale.

Nous avons également renforcé là où le besoin s'en faisait sentir, les moyens humains. Je prendrai uniquement et simplement l'abri de nuit. Vous savez que nous avons renforcé le dispositif, que nous avons renforcé les moyens humains. Le personnel est augmenté, d'abord pour la période du Plan Hiver et la décision a également été prise de renforcer le personnel tout au long de l'année parce que nous savons qu'il y a un besoin spécifique et criant à l'abri de nuit et le Collège communal, dans son entièreté, a répondu à la demande de l'équipe et des responsables pour renforcer cet abri de nuit.

Est-ce que vous avez aussi peut-être fait la liste des projets qui n'étaient pas repris dans la note de politique sociale et qui sont aujourd'hui une réalité, une concrétisation?

Revenons à l'abri de nuit. Nous avons renforcé l'accompagnement puisque nous avons augmenté la durée maximale d'hébergement. Nous avons décidé – et cela viendra au niveau du ROI, lors du Conseil de juin – d'ouvrir l'abri de nuit toute l'année. C'est le seul abri de nuit en Wallonie qui sera ouvert toute l'année. Il faut aussi le souligner. Qui peut, on le dit souvent, accueillir les chiens, accueillir les hommes et les femmes. Ce dispositif d'hébergement d'urgence a été renforcé et a été amélioré.

La question de la précarité, de la vulnérabilité, elle se porte par rapport à une série de publics et je voudrais aussi pointer, par rapport à ces publics cibles, quels sont les points d'attention que nous avons mis et quels sont les points pour lesquels nous avons apporté des innovations, pour lesquels nous avons porté des projets, tant au niveau de l'administration, des services qu'au

niveau politique, et cela la main dans la main pour pouvoir répondre aux besoins des différents publics cibles.

D'abord, la question des aînés. Madame Boterberg l'a soulevé. Namur a vraiment cette vocation d'être une ville amie des aînés et a mis en place une série de projets. On en a parlé déjà longuement: la boîte jaune, qui était une initiative du Conseil consultatif des Aînés. Rappelons que 25.000 boîtes sont prévues pour être distribuées aux aînés, que des courriers sont envoyés en fonction des tranches d'âges, que ce dispositif fonctionne très bien, remporte un grand succès auprès des aînés. Ils nous remercient pour ce projet, ce petit projet mais qui est concret et qui répond aux besoins des aînés.

La question de l'isolement des aînés aussi parce que la précarité, la vulnérabilité, c'est aussi être isolé, être seul. Là, nous menons un projet dans le quartier de Germinal qui s'étend actuellement à Temploux également. Avec une personne spécialement dédiée par rapport à l'isolement des aînés, nous mettons en place des projets concrets, pas du blabla, des projets concrets qui répondent aux besoins de nos aînés.

Le Conseil consultatif qui a vu sa dynamique renforcée avec un nombre de participants qui a été augmenté, à la fois par des associations et des particuliers qui y participent – il y en a dans la salle ce soir – et qui apportent une plus-value essentielle et non négligeable à cette dynamique du Conseil consultatif des Aînés.

Rappelons aussi une nouveauté au cours de cette législature: l'ouverture du terrain des gens du voyage. De nouveau, Namur a de l'ambition et a donc répondu à la question de l'itinérance et des gens du voyage. Nous sommes toujours le seul terrain aménagé en Wallonie. Nous n'avons pas fermé les yeux par rapport à cette problématique.

Madame Klein a également évoqué la question des femmes, la question des personnes victimes de violences intrafamiliales. Là encore, les dispositifs et les moyens humains ont été renforcés. Nous avons engagé une personne complémentaire parce que nous savons qu'il y a malheureusement des besoins spécifiques aussi par rapport à cette problématique et qu'il fallait renforcer les équipes.

Vous l'avez dit, nous avons aussi répondu à un appel à projets au niveau Fédéral pour réfléchir sur la mise en place d'un Family Justice Center pour pouvoir avoir, dans un lieu unique, tous les acteurs qui peuvent écouter, accompagner, accueillir les personnes victimes de violences. Là encore, nous avons pris le destin de Namur en main pour pouvoir travailler par rapport à cette thématique. On sait que c'est quelque chose qui viendra dans les années à venir donc nous avons souhaité anticiper et ne pas attendre que ce dispositif soit imposé par ailleurs. Nous y réfléchissons et avons mené tout un travail de terrain avec les acteurs actifs en cette matière.

La question du harcèlement également: je devrais venir au Conseil prochain avec des dispositions particulières par rapport à la question du harcèlement. Là aussi, de l'anticipation, de l'innovation.

Le public jeune est un public auquel nous sommes bien sûr attentifs, avec ma collègue Echevine de la Jeunesse qui soutient toute une série de projets qui sont portés par les jeunes et pour les jeunes et qui soutient toujours les Maisons des jeunes et au niveau de la Cohésion sociale, nous avons aussi soutenu des dynamiques mises en place par des groupes de jeunes dans les quartiers où nous avons aussi apporté des aménagements particuliers. Ce sera le cas dans le quartier des Balances dans les prochaines semaines, dans quelques mois, avec la fixation près de la Maison des jeunes d'un street workout qui est aussi quelque chose d'attendu par les jeunes.

Conjointement avec le service Jeunesse, nous répondons à un besoin spécifique de prévention par rapport aux jours blancs. Il y aura une série d'actions qui vont être menées par les deux services. C'est aussi une innovation portée au cours de cette législature.

Par rapport aux personnes porteuses de handicaps, il y a la mise en place d'un guichet unique, d'un Handicontact qui permet de répondre à toutes les demandes des personnes porteuses d'un handicap. Une série d'aménagements ont été effectués, des formations pour les agents communaux, des aménagements au niveau de la Maison des Citoyens et demain, l'Association Socialiste de la Personne Handicapée, on ne pourra pas dire qu'elle n'aura pas fait un travail sérieux et objectif, va délivrer pour Namur le label Handycity pour le travail qui est mené par

l'ensemble des services, tant au niveau de l'accueil des services qui sont portés à ces personnes et l'ensemble des aménagements qui sont portés en voirie, dans l'espace public, au niveau des bâtiments publics.

N'oublions pas le Proxidem, les agents d'écoute, tant au niveau du CPAS qu'au niveau du service de la Cohésion sociale pour répondre aux problématiques de ces personnes et de ces familles qui sont également en situation de vulnérabilité, de questionnements par rapport aux personnes qu'elles côtoient.

N'oublions pas non plus, dans les quartiers, où là toute une série de projets ont été portés, ont été maintenus, pérennisés, créés. Je pense notamment aux écoles de devoirs, aux plaines réalisées pendant les vacances pour permettre aux enfants et aux jeunes de pouvoir avoir des activités pendant l'ensemble des périodes scolaires. Tout cela est gratuit, vous le savez.

Avec ma collègue Anne Barzin, nous avons développé un BébéBus itinérant dans différents quartiers. C'est là aussi une réponse à une vulnérabilité et un isolement des mamans ou des femmes dans ces quartiers qui souhaitent aussi pouvoir s'inscrire dans une formation, dans une recherche d'emploi mais qui doivent aussi pouvoir confier leurs petits bouts. C'est avec le soutien d'Anne Barzin et de la Province que nous avons développé cela dans les quartiers.

Il y a aussi une série d'aménagements que vous connaissez: le fit parc au Petit-Ry, la très belle plaine de jeux que ma collègue, Madame Grandchamps, vient d'inaugurer dans le quartier des Balances.

Aucunement les quartiers n'ont été oubliés, mis de côté, c'est toujours une priorité pour nous.

Par rapport à des projets innovants pour des personnes en situation de grande précarité, c'est le projet Homeless cup pour lequel la Cellule Inersport travaille avec des personnes à la rue pour les amener à jouer au football. Cette très belle équipe Ville de Namur Homeless Cup a, à deux reprises déjà (peut-être peu d'entre vous le savent) été championne de Belgique. Oui, Namur a un champion de Belgique en football. C'est l'équipe de la Homeless Cup et ils sont bien partis pour continuer ce tournoi et, espérons-le, ramener la coupe lors de la finale qui va avoir lieu à la fin du mois de juin.

Voilà une série de projets. Je pourrais en énumérer encore bien d'autres. Tout au long de ces années, j'ai aussi eu le plaisir, notamment grâce à Monsieur Martin qui m'interpelle de Conseil en Conseil, de pouvoir avoir ces démarches et ces discours constructifs au fil du temps.

Quand j'ai entendu certains propos tenus ce soir, c'est vraiment affligeant de stigmatiser comme cela un travail qui n'aurait pas été effectué, de clamer haut et fort que la politique sociale a régressé, que nous n'avons pas mis les moyens financiers et les moyens humains. C'est faux, archifaux. C'est une priorité, cela restera une priorité.

La politique sociale doit se développer à Namur, elle doit toujours être innovante et toujours avoir cette force du partenariat et des synergies au niveau du service de la Cohésion sociale, du CPAS, du RSUN et de l'ensemble des associations. Nous avons ce panel de portes et de personnes qui accompagnent celles et ceux qui en ont besoin à Namur.

Oui, encore oui et toujours oui, nous portons une politique sociale forte et qui jamais ne régressera parce que c'est pour nous une priorité.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :
Merci Madame Scailquin. Monsieur Noël.

M. P. Noël, Président du CPAS:
Merci beaucoup.

Je ne vais pas donner réponse à tous les propos et chiffres qui ont permis de mieux faire connaître le CPAS. Je remercie tous ceux qui sont intervenus sur le sujet.

Je pense qu'il est important de pouvoir faire mieux connaître le CPAS. C'est ce que l'on a essayé de faire au travers des journées portes ouvertes que l'on a réalisées, il y a quelques semaines.

Chaque fois que l'on aura l'occasion d'en parler, cela permettra peut-être – comme l'a dit Madame Charles – de faciliter peut-être l'accès au CPAS et lever encore les quelques barrières

qu'il reste, qui sont présentes et qui font que certaines personnes n'osent pas encore franchir les portes d'un organisme qui a vraiment pour vocation d'aider ceux qui sont dans le besoin.

Je vais répondre à deux ou trois petits éléments.

Madame Ben Brahim, quand vous dites qu'il faut faire mieux avec moins, c'est effectivement la réalité. Oui, c'est certain que lorsque l'on voit l'évolution, il va falloir refinancer le CPAS dans les années à venir. A moins d'une évolution très favorable, on ne pourra pas tenir le coup dans les prochaines années.

J'avoue que j'ai hésité, j'ai bien regardé les chiffres avant de tenir ce propos mais je dois quand même être de bons comptes, notamment par rapport à la réforme des P.I.S.

J'ai été très critique sur le dispositif. Je reste très vigilant et relativement critique sur le dispositif mais il faut quand même se rendre compte que, ces dernières années, c'est un dispositif qui a permis de refinancer le CPAS et probablement mieux que ce que l'on avait anticipé.

Vous aurez l'occasion de vous en rendre compte lors d'un prochain Conseil de l'Action sociale, puisque l'on vient de présenter la MB1 au CRAC ce matin, le dispositif que l'on avait évalué avec prudence nous permet quand même maintenant, après un peu plus d'un an de mise à l'œuvre, de dégager des moyens supplémentaires. Ces moyens supplémentaires vont permettre, en plus de ceux qui étaient déjà prévus en termes d'engagements au budget initial 2018, d'engager 6 équivalents temps pleins supplémentaires et ce, dès le mois de juin.

C'est pour cela que je me permets quand même d'apporter la précision ici parce que je suis toujours très sceptique sur la finalité de la mise en place de la dynamique des P.I.S. mais, dans le cas présent au sein du CPAS, cela a quand même permis de dégager des moyens qui vont nous permettre de renforcer des services qui en ont effectivement bien besoin.

Je vais quand même donner deux ou trois mots par rapport au dispositif d'accueil de jour pour insister sur le fait que, jamais, nous n'avons interrompu la discussion. Nous continuons à travailler intensément, de manière très concertée, avec l'ensemble du réseau associatif public et en parfaite collaboration avec l'asbl.

Je crois que c'est un élément très important: nous n'avons jamais cessé de travailler sur le dispositif.

Je le réitère, à titre personnel, comme un dispositif que je souhaite vraiment voir implanter sur le territoire communal.

Je pense que l'étape que nous avons franchie cette semaine-ci, en mettant autour de la table un grand nombre d'associations et d'institutions, sur la réflexion sur ce que devrait être un accueil de jour sans aborder l'aspect localisation, parce que je pense qu'il faut réfléchir sur le dispositif de manière complète, cela a permis de faire des avancées très significatives.

Donc, je suis très heureux de pouvoir au moins l'exprimer et je n'irai peut-être pas au-delà sur le sujet, si ce n'est que je pense qu'il faut quand même se rendre compte de l'idée – que Monsieur Bourgeois l'a quand même portée à plusieurs reprises – que la réflexion qui est portée par le donateur ne se limite pas à 5 ans. Ils ont une perspective à court, à moyen et à certainement aussi à long terme. Je pense que c'est important aussi de le redire parce qu'à aucun moment, il n'a été envisagé d'aller strictement au-delà des 5 ans mais la réflexion et les projets qui sont portés par l'asbl vont dans une perspective qui peut aller bien au-delà. Donc, je pense que l'on ne doit pas limiter la réflexion à dire qu'au-delà de 5 ans, il devrait y avoir une prise en charge. Je pense que la réflexion va bien au-delà. Je me permets juste de le préciser parce que peut-être que l'écho n'a pas encore été répercuté suffisamment: le donateur envisage clairement d'aller au-delà dans le développement du dispositif et des dispositifs parce que je pense qu'il y en a d'autres qui sont envisagés.

Je vais juste encore apporter un élément pour Madame Klein, qui a repointé les réflexions en termes de données générées.

Je me suis engagé à vous fournir ce dont nous disposons et peut-être réitéré ce que j'avais déjà dit sur le fait – et c'est purement technique mais c'est aussi une implication qui a un temps de travail non négligeable – que nous avons connu un changement de logiciel qui fait que tous les développements statistiques nécessitent un temps de développement important. Je crois que

le logiciel nécessite aussi des évolutions mais sortir des statistiques nécessite un certain temps. Donc, j'ai eu l'occasion de répondre à l'une ou l'autre question genrée, et je vous donnerai les résultats, lorsque nous avons eu l'occasion de défendre le budget initial 2018. Mais pour aller au-delà, j'avoue que je ménage un peu les services en amenant parcimonieusement les données et en essayant d'être assez rigoureux sur la méthodologie pour que, d'une année à l'autre, les chiffres qui sont sortis correspondent à chaque fois aux mêmes réalités. C'est en train de se mettre en place. Le basculement a été fait en novembre 2016 au niveau du nouveau logiciel. Donc progressivement, on va pouvoir reconstituer une base de données qui va pouvoir être interrogée de manière efficace mais cela nécessite un certain développement qui est encore fait en interne, et heureusement, ce qui permet justement d'adapter les choses.

J'ai pris note de toutes vos préoccupations. Il y en a certaines sur lesquelles je vais pouvoir vous répondre et je ne manquerai pas de vous envoyer les données mais sachez que, pour un certain nombre d'autres informations, c'est quelque chose qui va arriver au fur et à mesure parce qu'il y a un certain nombre de contraintes qui existent pour le moment au sein du CPAS.

Par rapport aux autres éléments, je voudrais juste indiquer que c'est peut-être un petit peu trop limitatif de dire que l'on n'investit pas dans le social et de dire que rien de neuf n'a été créé au CPAS. Je pense qu'il y a beaucoup de choses qui existent et qui ont été créées. J'avoue même que, quand je suis arrivé par bonheur à ce poste en succession de Monsieur Defeyt, j'ai trouvé un certain nombre de services qui montraient que chaque innovation était une épreuve supplémentaire par rapport à une charge de travail qui existait et qui était déjà très importante.

Je pense que ce que l'on a toujours essayé de faire, depuis maintenant plus de 2 ans, c'est de consolider ce qui existait parce que je pense que les idées sont bonnes, d'être innovant et je crois qu'on l'est et que l'on devra toujours l'être. C'est une matière qui évolue sans cesse et je pense que les débats que l'on a au Conseil de l'Action sociale sont très riches, tout comme les débats que nous avons dans les comités.

Mais à un moment donné, comme vous l'avez dit Madame Karler et à juste titre, ceux qui doivent assumer aussi les décisions et les réflexions se sont aussi les acteurs de terrain et donc les travailleurs. Effectivement, leur tâche est difficile. Effectivement, la charge de travail est importante. On essaie de mobiliser le maximum de moyens pour faciliter les choses.

Vous savez très bien que les réflexions sont permanentes et récurrentes et que nous avons des personnes qui sont toujours prêtes à se remettre en cause pour se poser les bonnes questions et être le plus juste dans l'efficacité mais – cela, je crois que ce sera une réalité que nous aurons toujours même dans les prochaines années – les moyens ne seront jamais à la hauteur de nos espoirs. Il va donc falloir toujours être innovants, toujours inventer pour être plus efficaces, probablement investir de la manière la plus judicieuse qui soit. C'est un travail que l'on continuera à faire, je l'espère, tous ensemble.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il encore des souhaits de prises de parole? Madame Karler.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Oui, Monsieur le Bourgmestre, par rapport à vos éléments de réponses.

Je ne vais pas continuer la polémique mais simplement vous dire que les chiffres sont ce qu'ils sont et que la réalité est ce qu'elle est. Effectivement, la Ville a revu à la baisse la dotation qu'elle affecte au CPAS. Des dotations revues à la baisse par la Ville fin 2014 et de 2015 à 2020, si l'on calcule la somme des pertes, on arrive à plus de 10 millions. C'est une réalité.

Maintenant, j'entends bien que vous avez d'autres chiffres et d'autres idées mais vous devez le savoir que vous avez revu à la baisse la dotation.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Mais on a expliqué pourquoi.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

J'entends bien mais la réalité est ce qu'elle est. Je ne suis pas en train de faire de l'intox ou de l'enfumage.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Si.

Mme K. Karler, Conseillère de l'Action sociale PS:

Maintenant peut-être que si les choses doivent être encore plus éclaircies ou doivent être réajustées ou bien doivent être mieux redistribuées, peut-être qu'un audit pourrait nous aider au niveau budgétaire au niveau du CPAS, à mieux examiner l'ensemble des moyens et une bonne exploitation des moyens. Peut-être qu'un audit pourrait être utile aussi.

Merci.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Le Département de Gestion Financière est à votre disposition.

Merci. Y a-t-il d'autres souhaits de prises de parole? Monsieur Martin.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je suis désolé de votre désespoir Madame Scailquin.

D'abord parce que vous avez dit des choses que je n'ai pas dites mais je pense que vous préparez vos interventions avant que je ne puisse faire les miennes.

(Rires dans l'assemblée).

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Elle vous connaît tellement. C'est une forme de complicité subliminale.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je vous taquine un peu.

Tout d'abord, je reconnais – parce que je voudrais le dire vraiment et parce que vous avez reconnu vous-même que je peux être constructif et donc cela me fait plaisir.

(Rires dans l'assemblée).

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Donc je le répète.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Là, vous dites des choses qu'elle n'a pas dites. Vous préparez vos textes à l'avance, Monsieur Martin.

(Rires dans l'assemblée).

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Intervention hors micro.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Merci Madame Scailquin.

Ne nous fâchons pas mais considérez quand même que je peux avoir mon point de vue, que vous pouvez avoir le vôtre et quand même, que ce que je peux avancer peut parfois être porteur d'un certain nombre de critiques.

Quand vous dites que certains travailleurs pourraient être outrés de ce que j'ai pu relever, je pourrais vous rendre la pareille en vous disant que les mesures que vous avez prises pourraient aussi être mal interprétées par certains travailleurs.

Je pense que déjà là, on est à 1 partout.

Je n'ai pas envie de compter les points ici ce soir mais je pense qu'il faut être un peu honnête en disant que chacun essaie de faire son travail comme il l'entend, chacun a ses positions et ses visions. Vous avez les vôtres, j'ai les miennes et voilà. Encore une fois, le débat démocratique doit pouvoir se produire. Je pense n'avoir jamais été de manière à casser tout ce qui était fait et de ne pas mettre en exergue tout ce qui avait été fait.

Quand vous dites que l'on n'a pas financé les acteurs de première ligne, je n'ai pas dit que l'on

n'avait pas financé les acteurs de première ligne.

Mme l'Echevine, S. Scailquin:

Intervention hors micro.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Ok alors, je n'ai rien dit. J'ai juste dit qu'il fallait refinancer les acteurs de première ligne parce que je pense que là – et vous serez tous d'accord avec moi – par rapport à l'inflation de demandes et de besoins, il n'y a rien eu ou peut-être en one shot, si ma mémoire ne me fait pas faux-bond, il y a plus ou moins un an d'ici, pour refinancer non pas structurellement mais en partie certaines subventions à la P'tite Buwèye, à la Main tendue, etc. Il faut le souligner mais ce n'était pas structurellement. Je pense qu'aujourd'hui, ils sont des acteurs importants et on le relève dans le Plan de Cohésion sociale. En l'occurrence, je pense qu'il est important de pouvoir les considérer en tant que tels.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Je suis heureux de vous entendre. On aurait tant apprécié que vous les financiez vous-même à l'époque.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Je ne comprends pas de quoi vous parlez. Moi?

(Rires dans l'assemblée).

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Non pas vous à titre privé.

M. F. Martin, Conseiller communal PS:

Ah pardon. Excusez-moi, Monsieur le Président.

D'autre part, la liste des projets que vous avez de nouveau brossée, voilà, ils existent, on ne peut pas aller contre et je n'ai pas dit que tous les projets que vous avez énumérés n'étaient pas bien menés.

Vous avez parlé des quartiers. Je n'en avais pas parlé mais si vous m'amenez sur le terrain, il n'y a pas de souci, je peux y venir.

Vous savez tout le bien que je pense de certaines politiques qui ont été menées mais sur le GPS par contre, j'ai encore des doutes. Je pense que l'on en a parlé en Commission. On sait que les résultats ne sont pas ceux que l'on pouvait attendre et qu'ils ont déforcé quand même une certaine prise de position dans certains quartiers. Là, je pense que sur ce terrain, il faudrait peut-être revoir si, oui ou non, cette politique doit encore être menée ou pas.

Si elle doit être préservée, ce que je peux entendre (encore une fois, c'est un choix politique), je pense qu'il faudrait penser à renforcer ces équipes qui ont été extraites des quartiers pour faire le travail. Vous l'avez avoué vous-même, on a déjà dû compenser un certain nombre de choses, comme par exemple les écoles de devoir qui n'ont plus pu être financées par le PSSP, donc il a fallu trouver des moyens complémentaires. Je pense que là, il y a aussi matière à débat. Je pense qu'il est important de pouvoir poser tout cela.

Le bulletin est là. Vous avez votre position, vous avez mené des choses. Dont acte.

Nous, ce que l'on vous dit aujourd'hui c'est que ce n'est pas du tout ce que nous attendions comme résultats. Vous devez aussi l'entendre.

Comme le Président le disait tout à l'heure, vous devez entendre une série de choses. Je pense que le débat démocratique doit se faire et doit aussi être à charge et à décharge. Ce qui a toujours été le cas.

Et si vous voulez un dernier chiffre en matière de logement, vous n'en avez pas parlé, c'est 3.500 candidatures aujourd'hui qui ne sont pas rencontrées. Cela aussi ce sont des chiffres. Voilà.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Merci Monsieur Martin.

Y a-t-il d'autres souhaits de réaction? Monsieur Allard, excusez-moi. Je regardais l'autre justement puisque la dernière fois je n'avais pas vu qu'il levait le bras. Donc un Allard en appelant un autre...

M. J-M. Allard, Conseiller communal cdH:

Simplement une petite précision: les aides aux associations, l'augmentation est bien structurelle puisqu'elle est venue en MB en 2017 et qu'elle a été reconduite en 2018.

M. M. Prévot, Président d'assemblée :

Tout à fait Monsieur Allard. Vous savez bien lire les budgets.

Voilà alors qui clôture, si je ne m'abuse notre Conseil. Je vous remercie et je vous souhaite, à tous, une excellente soirée.

Vu l'article 26bis §5 de la loi du 08 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale portant qu'un rapport annuel concernant notamment l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS est présenté lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale;

Vu sa délibération du 23 novembre 2017 décidant de tenir une réunion annuelle commune Ville-CPAS le jeudi 17 mai 2018;

Vu la note reprenant le rapport annuel concernant l'ensemble des synergies existantes entre la commune et le CPAS, ainsi que le bilan de l'action sociale;

Considérant que la note a été adaptée et approuvée par le Comité de Concertation Ville-CPAS du 03 mai 2018,

Sur proposition du Collège communal du 03 mai 2018,

Entend l'exposé de:

- M. R. De Baker, chargé au Relais Social Urbain Namurois sur le sujet intitulé: "Namur, capitale de la cohésion ? Développements et perspectives en matière de lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion au logement".
- de Mme Stéphanie Scailquin, Echevine, de M. Philippe Noël, Président du C.P.A.S sur le sujet intitulé: "la politique sociale à Namur: état des lieux".

La séance est levée à 21h20.

Par le Conseil,

La Directrice générale,

Le Président,

L. Leprince

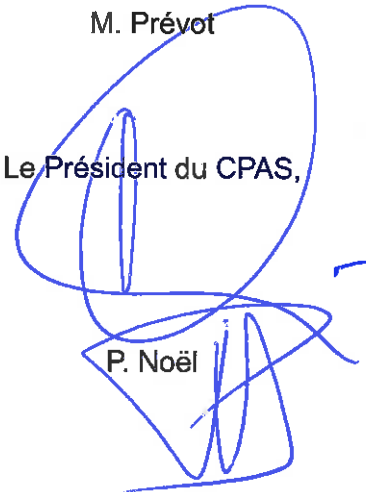


Le Directeur général du CPAS,



A. Sorée

M. Prévot



Le Président du CPAS,

P. Noël

